

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2801

4 décembre 2007

### SOMMAIRE

<b>AB Acquisitions Luxco 1 S.à r.l. ....</b>	<b>134405</b>	<b>Hospitality Invest S.à r.l. ....</b>	<b>134403</b>
<b>Antemeta Luxembourg ....</b>	<b>134445</b>	<b>Immologic S.A. ....</b>	<b>134404</b>
<b>Bakrida S.à r.l. ....</b>	<b>134438</b>	<b>Ipico S.A. ....</b>	<b>134406</b>
<b>Bear Stearn Asset Management (Luxem- bourg) S.A. ....</b>	<b>134446</b>	<b>I.T.C. ....</b>	<b>134438</b>
<b>Beim Mady s.à r.l. ....</b>	<b>134447</b>	<b>JB Honoré S.à r.l. ....</b>	<b>134443</b>
<b>Blue Crown Investment S.à r.l. ....</b>	<b>134438</b>	<b>Koho Investments (Luxembourg) S.A. ..</b>	<b>134443</b>
<b>Chall'O Music International S.A. ....</b>	<b>134404</b>	<b>Landschaftsgärtnerei Jacques Cremers G.m.b.H. ....</b>	<b>134440</b>
<b>City Gate Luxembourg ....</b>	<b>134440</b>	<b>Medex Financial S.à r.l. ....</b>	<b>134440</b>
<b>Elektro Born &amp; Meyer Sàrl ....</b>	<b>134448</b>	<b>MEIF II Germany Holdings S. à r.l. ....</b>	<b>134443</b>
<b>Emcotrans ....</b>	<b>134447</b>	<b>Multimagine SA ....</b>	<b>134448</b>
<b>Emo Automotive Services S.A. ....</b>	<b>134447</b>	<b>Paribus Investment &amp; Management S.à r.l. .....</b>	<b>134446</b>
<b>EPI Q2 Bielefeld SP S.à r.l. ....</b>	<b>134445</b>	<b>Perfect Holding S.A. ....</b>	<b>134444</b>
<b>EPI Q2 Münster Management S.à r.l. ...</b>	<b>134444</b>	<b>Phoenix A3 - Kaiser-Wilhelm-Strasse ...</b>	<b>134402</b>
<b>Eurofund ....</b>	<b>134406</b>	<b>Phoenix A4 - Bredowstrasse ....</b>	<b>134402</b>
<b>Eurofund '91 ....</b>	<b>134406</b>	<b>Pocket TV S.A. ....</b>	<b>134422</b>
<b>Famigro S.A. ....</b>	<b>134426</b>	<b>Pumastar S.A. ....</b>	<b>134421</b>
<b>Feschbecher Weiher Sàrl ....</b>	<b>134438</b>	<b>QP Luxco S.à r.l. ....</b>	<b>134406</b>
<b>Fidessa Business Services S.à r.l. ....</b>	<b>134405</b>	<b>Renardière S.A. ....</b>	<b>134421</b>
<b>Fini International Luxembourg S.A. ....</b>	<b>134448</b>	<b>Rifkolux GmbH ....</b>	<b>134425</b>
<b>Fläkt Woods Property Sàrl ....</b>	<b>134444</b>	<b>Scierie Strotz Frères ....</b>	<b>134438</b>
<b>Goodman European Business Park Fund (Lux) S.à r.l. ....</b>	<b>134402</b>	<b>Second Euro Industrial Unna S.à r.l. ....</b>	<b>134423</b>
<b>GPO Advisory (Lux) S.à r.l. ....</b>	<b>134403</b>	<b>Société Immobilière Ardennaise ....</b>	<b>134406</b>
<b>Helarb C.C.N. S.à r.l. ....</b>	<b>134421</b>	<b>Vico S.A. ....</b>	<b>134425</b>

**Phoenix A4 - Bredowstrasse, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 108.715.

Conformément à l'article 3 de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, CITCO (LUXEMBOURG) SA informe de la dénonciation de la convention de domiciliation conclue entre les deux sociétés, concernant le siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg:

PHOENIX A4 - BREDOWSTRASSE ayant son nouveau siège social au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg  
et

CITCO (LUXEMBOURG) SA ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 26 octobre 2007.

CITCO (LUXEMBOURG) SA

*L'Agent Domiciliataire*

Signatures

Référence de publication: 2007133460/710/19.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2007, réf. LSO-CK01030. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070154527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2007.

**Phoenix A3 - Kaiser-Wilhelm-Strasse, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 108.714.

Conformément à l'article 3 de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, CITCO (LUXEMBOURG) SA informe de la dénonciation de la convention de domiciliation conclue entre les deux sociétés, concernant le siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg:

PHOENIX A3 - KAISER-WILHELM-STRASSE ayant son nouveau siège social au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg  
et

CITCO (LUXEMBOURG) SA ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 26 octobre 2007.

CITCO (LUXEMBOURG) SA

*L'Agent Domiciliataire*

Signatures

Référence de publication: 2007133461/710/20.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2007, réf. LSO-CK01029. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070154526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2007.

**Goodman European Business Park Fund (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 43.350,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 94.572.

EXTRAIT

Par contrat de cession de parts sociales du 14 décembre 2005, les parts sociales de la société ont été réparties comme suit:

- TAMWEELVIEW S.A.:	845 parts sociales
- GOODMAN UK LIMITED:	44 parts sociales
- NORWICH UNION LIFE & PENSIONS LIMITED:	281 parts sociales
- CGNU LIFE ASSURANCE LIMITED:	282 parts sociales
- COMMERCIAL UNION LIFE ASSURANCE COMPANY LIMITED:	282 parts sociales

134403

*Pour GOODMAN EUROPEAN BUSINESS PARK FUND (LUX) S.à r.l.*

*Signature*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007133935/6981/21.

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2007, réf. LSO-CK02800. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070154663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2007.

---

**GPO Advisory (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heine.

R.C.S. Luxembourg B 122.706.

—  
EXTRAITS

En date du 2 juillet 2007, les actionnaires de MGM EUROPE PTY LIMITED, associé unique de la Société, ont décidé de modifier la dénomination sociale de l'associé en GOODMAN EUROPE (AUST) PTY LIMITED

En date du 28 juin 2007, les actionnaires de MG MANAGEMENT HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.à r.l., administrateur de la Société ayant son siège social à 8, rue Heine, L-1720, Luxembourg, ont décidé de modifier la dénomination sociale de l'administrateur en GOODMAN MANAGEMENT HOLDINGS (LUX) S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Signature*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007133930/6981/20.

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2007, réf. LSO-CJ07621. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070154671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2007.

---

**Hospitality Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 124.715.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une cession de part sociale effectuée en date du 25 octobre 2007 que

la société ENDURANCE HOSPITALITY ASSET S.A R.L., ayant son siège social au 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 124.540,

a cédé deux cents (200) parts sociales de catégorie C qu'elle détenait dans la Société à

la société HOSPITALITY INVEST S.A R.L., ayant son siège social au 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 124.715.

Suite à ce transfert les parts sociales de la Société sont désormais réparties comme suit:

ENDURANCE HOSPITALITY ASSET S.A R.L.: .....	400 parts sociales de catégorie A
	400 parts sociales de catégorie B
HOSPITALITY INVEST S.A R.L.: .....	200 parts sociales de catégorie C
Total: .....	1.000 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2007.

Pour la Société

A. Semik

Mandataire

Référence de publication: 2007133891/1273/28.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2007, réf. LSO-CK00972. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070154916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2007.

---

**Chall'O Music International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 75.883.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 21 septembre 2007*

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 21 septembre 2007, que:

Les membres du Conseil d'administration, délibérant valablement, ont nommé Monsieur François Georges, expert-comptable, né le 20 mars 1967 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 30, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, à la fonction d'administrateur-délégué, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012, avec pouvoir d'engager la Société en toutes circonstances par sa seule signature, suivant l'article 6 des statuts de la Société, et ont décidé d'élire ce dernier en tant que Président du Conseil d'administration.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 21 septembre 2007.

CHALL'O MUSIC INTERNATIONAL S.A.

F. Georges

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2007133916/5710/22.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2007, réf. LSO-CJ09703. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070155040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2007.

---

**Immologic S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 114.879.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 11 octobre 2007*

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 11 octobre 2007, que:

Les membres du Conseil d'administration, délibérant valablement, ont nommé Monsieur François Georges, expert-comptable, né le 20 mars 1967 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 30, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, à la fonction d'administrateur-délégué, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012, avec pouvoir d'engager la Société en toutes circonstances par sa seule signature, suivant l'article 6 des statuts de la Société, et ont décidé d'élire ce dernier en tant que Président du Conseil d'administration.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 11 octobre 2007.

IMMOLOGIC S.A.

F. Georges

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2007133918/5710/22.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2007, réf. LSO-CJ09739. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070155032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2007.

---

**Fidessa Business Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 20.000,00.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 120.405.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Associé Unique de la Société le 11 octobre 2007 que:

\* La démission de M. Philippe Leclercq en tant que gérant de la Société est acceptée,

\* Les personnes suivantes sont nommées gérantes de la Société:

- M. John Dercksen, résidant professionnellement 16, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg,
- Mme Lucile Makhlof, résidant professionnellement 16, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg,
- Mme Géraldine Heinz, résidant professionnellement 16, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour FIDESSA BUSINESS SERVICES S.à r.l.*

T. van den Berghe

*Mandataire*

Référence de publication: 2007133923/1459/21.

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2007, réf. LSO-CJ07514. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070154876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2007.

**AB Acquisitions Luxco 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: GBP 786.150.000,00.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 129.314.

Il résulte de l'apport, en date du 13 août 2007, fait à la société AB ACQUISITIONS LUXCO 2 S.à r.l., ayant son siège social au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg et immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 129.467, par la société AB ACQUISITIONS HOLDINGS LIMITED alors seul associé et titulaire de l'intégralité des quatre cent quatre-vingt et un million six cent cinquante mille (481.650.000) parts sociales de catégorie A, cinq cent mille (500.000) parts sociales de catégorie B, cinq cent mille (500.000) parts sociales de catégorie C, cinq cent mille (500.000) parts sociales de catégorie D, cinq cent mille (500.000) parts sociales de catégorie E, cinq cent mille (500.000) parts sociales de catégorie F, cinq cent mille (500.000) parts sociales de catégorie G, cinq cent mille (500.000) parts sociales de catégorie H, cinq cent mille (500.000) parts sociales de catégorie I et cinq cent mille (500.000) parts sociales de catégorie J dans le capital de la Société, que la société AB ACQUISITIONS LUXCO 2 S.à r.l., précitée, est désormais titulaire de 10.000 parts sociales de catégorie A dans le capital social de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2007.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007133952/239/24.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2007, réf. LSO-CJ05288. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070154882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2007.

**QP Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Brasseur.  
R.C.S. Luxembourg B 109.960.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par les Associés de la Société le 1<sup>er</sup> octobre 2007 que:

- La démission de M. Philippe Leclercq en tant que gérant de la Société est acceptée,
- La Société EMPoint S.à r.l., ayant son siège social 15, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, est nommée gérante de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour QP LUXCO S.à r.l.*

T. van den Berghe

*Mandataire*

Référence de publication: 2007133925/1459/19.

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2007, réf. LSO-CK01739. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070154862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2007.

---

**Société Immobilière Ardennaise, Société Anonyme.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 19.256.

—  
Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2007.

*Signature.*

Référence de publication: 2007133946/664/13.

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2007, réf. LSO-CJ04994. - Reçu 20 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070154341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2007.

---

**Ipico S.A, Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 27.192.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 9 novembre 2007.

B. Moutrier

*Notaire*

Référence de publication: 2007133948/272/12.

(070154419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2007.

---

**Eurofund, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé,  
(anc. Eurofund '91).**

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 58.019.

—  
In the year two thousand and seven, on the seventeenth of October.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing at Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of EUROFUND '91, a société anonyme, «société d'investissement à capital variable», «specialised investment fund», having its registered office at L-2085 Luxembourg, 23, avenue de la Porte Neuve, trade register Luxembourg section B number 58.019, incorporated by deed dated on the 30th of January 1997, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 108 of the 6th of March 1997.

The meeting is presided by Gwendoline Boone, employee, residing professionally in Hesperange.

The chairman appoints as secretary Cécile Bertrand, employee, residing professionally in Hesperange.

The meeting elects as scrutineer Sophie Poncelet, employee, residing professionally in Hesperange.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The present meeting had been convened for the 21st of September 2007 at which date however the quorum required by law was not achieved, as it appears from the deed of the undersigned notary, on the 21st of September 2007.

II. - The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list will be annexed to this document, to be filed with the registration authorities.

III.- As it appears from the attendance list, out of 305,078.994 shares outstanding, 134,339.685 shares are present or duly represented at the present extraordinary general meeting. There being no quorum required for this reconvened meeting, the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

IV.- That the present second meeting has been duly convened by notices containing the agenda and sent to shareholders by registered mail on the 1st of October 2007, as it appears from the copies presented to the meeting.

IV.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. Amendment of article 1 of the articles of incorporation of the Company in view to change the name of the Company into EUROFUND;

2. Amendment of article 2 to change the registered office of the Company from Luxembourg to Hesperange and to authorise any transfer of the registered office of the Company within the Grand-Duchy of Luxembourg by decision of the board of directors of the Company;

3. Amendment of articles 4 and 5 to insert a reference to the law dated 13th February 2007 on specialised investment funds;

4. Amendment of article 6 and 10 to insert a reference to the well-informed investors within the meaning of article 2 of the law of 13th February 2007 on specialised investment funds;

5. Amendment of article 11 to insert a reference to the Offering document within the meaning of the law of 13th February 2007 on specialised investment funds;

6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide what follows:

*First resolution*

The meeting decides to change the name of the Company into EUROFUND and to modify consequently article 1 of the articles of incorporation, as follows:

«There exists a public limited company («société anonyme») qualifying as an investment company with variable share capital («société d'investissement à capital variable») with the name of EUROFUND (hereinafter the «Company»).»

*Second resolution*

The meeting decides to change the registered office of the Company from Luxembourg to L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich and to modify article 2 of the by-laws, as follows:

« **Art. 2. Registered Office.** The registered office of the Company is established in the commune of Hesperange, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office of the Company may be transferred within the Grand Duchy of Luxembourg by resolution of the board of directors of the Company (hereafter the «Board» or «Board of Directors»).»

Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the Board.

In the event that the Board determines that extraordinary political or military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg corporation.»

*Third resolution*

The meeting decides to amend articles 4 and 5 to insert a reference to the law dated 13th February 2007 on specialised investment funds, as follows:

« **Art. 4. Purpose.** The exclusive purpose of the Company is to invest the funds available to it in transferable securities of all types, money market instruments, derivatives, liquid assets, in instruments that are similar to liquid assets as well as other assets permitted by law, with the purpose of spreading investment risks and affording its shareholders the results of the management of its assets.

The Company may take any measures and carry out any transaction which it may deem useful for the fulfilment and development of its purpose to the fullest extent permitted under the law of 13th February 2007 on specialised investment funds.».

« **Art. 5. Share Capital - Sub-Funds, Categories and Classes of Shares.** The capital of the Company shall be represented by fully paid up shares of no par value and shall at any time be equal to the total net assets of the Company pursuant to Article 11. The minimum capital shall at any time be at least equal to the required minimum capital imposed by Luxembourg laws.

The Company shall be an umbrella fund within the meaning of Article 71 of the Law of 13th February 2007 on specialised investment funds.

The Board may, at any time, as it deems appropriate, decide to create one or more sub-funds (each such sub-fund is referred to as a «Sub-Fund»). The Board may within a Sub-Fund create categories and/or classes of shares, the general features and conditions of which shall be established by the Board.

The proceeds from the issuance of shares of any class or category of shares will be invested in the corresponding Sub-Fund pursuant to the investment policy determined by the Board, subject to the investment restrictions provided by law or determined by the Board.

The Company constitutes a single legal entity, but the assets of each Sub-Fund shall be invested for the exclusive benefit of the shareholders of the corresponding Sub-Fund and the assets of a specific Sub-Fund are solely accountable for the liabilities, commitments and obligations of that Sub-Fund.

The Board may decide to create Sub-Funds, categories and/or classes of shares for unlimited or limited periods of time. Where Sub-Funds, categories and/or classes of shares are created for a limited period of time, the Board may to extend the duration of a Sub-Fund, category and/or class of shares on one or more occasions. Where the duration of the Sub-Fund, category and/or class of shares has been extended, the Board shall define the relevant applicable investment policy for the new period. Impacted shareholders will be informed of both the investment policy and the new duration one month prior to the beginning of the new period.

Registered shareholders will be informed by letter sent to the address indicated in the register of shareholders. Unless the Company has at its disposal the names and addresses of all bearer shares, bearer shareholders will be informed by a notice to be published in one or more newspapers in Luxembourg as well as in any country in which shares of the relevant Sub-Fund is distributed. Following this notification, the shareholders of the relevant Sub-Fund, category or class have one month in which they may request the redemption of their shares free of charge.

At the end of period of time for which the Sub-Fund, category and/or class was created, all outstanding shares will be redeemed pursuant to Article 8 of these Articles of Association notwithstanding the provisions as contained in Article 26 hereof. One month before the date of expiry of the period for which the Sub-Fund, category and/or class was created, all relevant shareholders (whether registered or bearer) will be informed in the same way as for the extension of the duration of the Sub-Fund, category and/or class. The sale documents of the Company's shares must contain all information on the duration of the various Sub-Funds, categories and/or classes of shares. These documents will be updated and amended from time to time so as to reflect any Board resolution to extend the duration of the Sub-Fund, category and/or class.

For the purpose of determining the capital of the Company, the net assets attributable to each Sub-Fund, category and/or class of shares shall, if not expressed in Euros («EUR»)/ be converted into EUR and the capital shall be the total of the net assets of all the Sub-Funds, categories and/or classes of shares.

The Company's annual accounts, all Sub-Funds together, shall be drawn up in the reference currency of the share capital, namely EUR.».

#### *Fourth resolution*

The meeting decides to amend article 6 and 10 to insert a reference to the well-informed investors within the meaning of article 2 of the law of 13th February 2007 on specialised investment funds, as follows

#### « **Art. 6. Form of Shares.**

(1) The Board of Directors shall determine whether the Company issue bearer or registered shares. Bearer shares shall only be recorded to the credit of the shareholder's securities account with the custodian bank. No bearer shares are not entitled to shares certificates.

(2) All issued registered shares of the Company shall be registered in the register of shareholders which shall be kept by the Company or by one or more persons designated thereto by the Company, and such register shall contain the name of each owner of registered shares, his residence or elected domicile as disclosed to the Company, the number of registered shares held by him and the amount paid up on each of his shares.



The inscription of the shareholder's name in the register of shareholders evidences his right of ownership on such registered shares. The Company may issue confirmation of the shareholding by delivery of share certificates or otherwise. In the absence of a request for registered shares to be issued with certificates, shareholders will be deemed to have requested that their shares be issued without certificates.

(3) If bearer shares are issued, registered shares may be converted into bearer shares and bearer shares may be converted into registered shares at the request of the holder of such shares. A conversion of registered shares into bearer shares will be effected by cancellation of the registered share certificate, if any, and upon representation that the transferee is a well-informed investor within the meaning of article 2 of the law of 13th February 2007 and/or is not a U.S. person and record of the transferee to the credit of the shareholder's securities account, and an entry shall be made in the register of shareholders to evidence such cancellation. A conversion of bearer shares into registered shares will be effected by appropriate cancellation in the shareholder's securities account with the custodian bank, and, if applicable, by issuance of a registered share certificate in lieu, thereof, and an entry shall be made in the register of shareholders to evidence such issuance. The Board shall decide whether the relevant shareholder bears the costs incurred in relation with the conversion.

(4) Before shares are issued in bearer form and before registered shares shall be converted into bearer shares, the Company may require assurances satisfactory to the Board that such issuance or conversion shall not result in such shares being held by an investor other than a well-informed investor or by a U.S. person. (See article 10 herebelow)

(5) The share certificates shall be signed by two directors. Such signatures shall be either manual, or printed, or in facsimile. However, one of such signatures may be made by a person duly authorised thereto by the Board; in the latter case, it shall be manual. The Company may issue temporary share certificates in such form as the Board may determine.

(6) If bearer shares are issued, transfer of bearer shares shall be effected by appropriate record in the shareholder's securities account with the custodian bank. Transfer of registered shares shall be effected (i) if share certificates have been issued, upon delivering of an instrument of transfer in appropriate form together with the certificates representing such shares to the Company and (ii) if no shares certificates have been issued, by a written declaration of transfer to be inscribed in the register of shareholders, dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore. Any transfer of registered shares shall be entered into the register of shareholders; such inscription shall be signed by one or more directors of the Company or by one or more persons duly authorised thereto by the Board.

(7) Shareholders entitled to receive registered shares certificates shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered into the register of shareholders.

All shareholders shall disclose an address to the Company. A shareholder may, at any time, change his address as communicated to the Company by means of a written notification to the Company at its registered office, or at such other address as may be set by the Company from time to time.

(8) If any shareholder can prove to the satisfaction of the Company that his share certificate has been lost, mutilated or destroyed, then, at his request, a duplicate share certificate may be issued under such conditions and guarantees as the Company may determine. Upon the issuance of the new share certificate, on which it shall be recorded that it is a duplicate, the original share certificate in replacement of which the new one has been issued shall become void.

Mutilated share certificates may be cancelled by the Company and replaced by new certificates.

The Company may, at its election, charge the shareholders the costs of a duplicate or of a new share certificate and all reasonable expenses incurred by the Company in connection with the issuance and registration thereof or in connection with the annulment or destruction of the original share certificate.

(9) The Company recognises only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of such share(s) is disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s).

(10) Shares may be issued in fractions up to three decimal places or as the Board may otherwise decide. Such fractional shares shall not be entitled to vote but shall be entitled to participate in the net assets attributable to the relevant Sub Fund, category and/or class of shares on a pro rata basis. Fractional shares shall not be entitled to shares certificates.»

« **Art. 10. Restrictions on Ownership of Shares.** The Board may restrict or prevent the ownership of shares any by any person, firm or corporation, if in the judgement of the Company such holding may be detrimental to the Company; if it may result in a breach of any law or regulation, whether Luxembourg or foreign; or if as a result thereof the Company would become subject to laws other than those of the Grand Duchy of Luxembourg (including but without limitation tax laws).

Only well-informed investors may invest in the Company.

There are three categories of well-informed investors:

Institutional Investors, Professional Investors and Experienced Investors.

Institutional Investor must be understood as any investor who qualifies as an institutional investor according to Luxembourg laws and regulations.

Professional Investor must be understood as any investor who qualifies as a professional investor within the meaning of Annex II of the Directive 2004/39/EC on financial instrument markets.

Experienced Investor must be understood as any investor who (i) adheres in writing to the status of experienced investor and (ii) either (a) commits to invest a minimum of € 125,000 in the Company or (b) has obtained an assessment by a credit institution within the meaning of Directive 2006/48/EEC, an investment firm within the meaning of Directive 2004/39/EEC, or a management company within the meaning of Directive 2001/107/EC certifying his expertise, his experience and his capacity to adequately appraise an investment in the Company.

The Company shall therefore refuse the issue or the transfer of shares that may lead to the ownership of the Company's shares by a non well-informed investor. Should, in the Company's opinion, a non well-informed investor become an economic beneficiary of the Company's shares, the Company shall redeem the relevant shares in accordance with paragraph D herebelow.

Specifically but without limitation, the Board may restrict the ownership of shares in the Company by any U.S. person, as defined in this Article.

As such:

A. - the Company may decline to issue any shares and decline to register any transfer of a share, where it appears to it that such registry or transfer would or might result in legal or beneficial ownership of such shares by a U.S. person or a non well-informed investor; and

B. - the Company may at any time require any person whose name is entered in, or any person seeking to register the transfer of shares in the register of shareholders, to furnish it with any information, supported by affidavit, which it may consider necessary for the purpose of determining whether or not beneficial ownership of such shareholder's shares rests in a U.S. person, or whether such registry will result in beneficial ownership of such shares by a non well-informed investor or a U.S. person; and

C. - the Company may decline to accept the vote of any U.S. person or a non well-informed investor at any meeting of shareholders of the Company; and

D. - where it appears to the Board that any U.S. person or a non well-informed investor either alone or in conjunction with any other person is a beneficial owner of shares, direct such shareholder to sell his shares and to provide to the Company evidence of the sale within thirty (30) days of the notice. If such shareholder fails to comply with the direction, the Company may compulsorily redeem or cause to be redeemed from any such shareholder all shares held by such shareholder in the following manner:

(1) The Company shall serve a second notice (the «redemption notice») upon the shareholder holding such shares or appearing in the register of shareholders as the owner of the shares to be redeemed, specifying the shares to be redeemed as aforesaid, the manner in which the redemption price will be calculated and the name of the purchaser.

Any such redemption notice may be served upon such shareholder by posting the same by registered mail addressed to such shareholder at his last address known to or appearing in the shareholder register. The said shareholder shall thereupon forthwith be obliged to deliver to the Company the share certificate or certificates representing the shares specified in the redemption notice.

Immediately after the close of business on the date specified in the redemption notice, such shareholder shall cease to be the owner of the shares specified in such notice and, in the case of registered shares, his name shall be removed from the register of shareholders, and in the case of bearer shares, the certificate or certificates representing such shares shall be cancelled.

(2) The price at which each such share specified in the redemption notice shall be redeemed (the «redemption price») shall be based on the net asset value per share of the relevant Sub Fund, category and/or class as at the Valuation Date specified by the Board for the redemption of shares in the Company. The relevant applicable Valuation Day shall be either immediately prior to the date of the redemption notice or immediately after the delivery of the certificate(s) specified in such notice, whichever is lower, all as determined in accordance with Article 8, less any service charge provided therein.

(3) Payment of the redemption price will be made available to the former owner of such shares normally in the currency fixed by the Board for the payment of the redemption price of the shares of the relevant Sub fund, category or class and will be deposited for payment to such owner by the Company with a bank in Luxembourg or elsewhere (as specified in the redemption notice) upon final determination of the redemption price following surrender of the share certificate or certificates specified in such notice and unmatured dividend coupons attached thereto. Upon service of the redemption notice as aforesaid such former owner shall have no further interest in such shares or any of them, nor any claim against the Company or its assets in respect thereof, except the right to receive the redemption price (without interest) from such bank following effective surrender of the share certificate or certificates as aforesaid. Any funds receivable by a shareholder under this paragraph, but not collected within a period of five (5) years from the date specified in the redemption notice, may not thereafter be claimed and shall revert to the Sub-Fund that comprises the relevant class(es) of shares. The Board shall have power from time to time to take all steps necessary to perfect such reversion and to authorise such action on behalf of the Company.

(4) The exercise by the Company of the power conferred by this Article shall not be questioned or invalidated in any case, on the ground that there was insufficient evidence of ownership of shares by any person or that the true ownership

of any shares was otherwise than appeared to the Company at the date of any redemption notice, provided in such case the said powers were exercised by the Company in good faith.

Whenever used in these Articles, «United States» or «U.S.» means the United States of America, its states, commonwealths, territories or possessions, or an enclave of the United States government, its agencies or instrumentalities and «United States Person» means a citizen or resident of, or a company or partnership organised under the laws of or existing in any state, commonwealth, territory or possession of the United States of America, or on estate or trust other than an estate or trust the income of which from sources outside the United States of America is not includible in gross income for purpose of computing United States income tax payable by it, or any firm, company or other entity, regardless of citizenship, domicile, situs or residence if under the income tax laws of the United States of America from time to time in effect, the ownership thereof would be attributed to one or more U.S. persons or any such other person or persons within the meaning of «U.S. person» under Regulation S promulgated under the United States Securities Act of 1933, Rule 4.7 of the United States Commodity Futures Trading Commission's regulations or in the United States Internal Revenue Code of 1986, as amended.

«U.S. person» as used herein does not include (i) any subscriber to shares of the Company issued in connection with the incorporation of the Company while such subscriber holds such shares (ii) any securities dealer who acquires shares with a view to their distribution in connection with an issuance of shares by the Company.».

#### *Fifth resolution*

The meeting decides to amend article 11 to insert a reference to the Offering document within the meaning of the law of 13th February 2007 on specialised investment funds, as follows:

« **Art. 11. Calculation of Net Asset Value per Share.** The net asset value per share of each Sub Fund, category and/or class of shares and shall be determined as of each Valuation Day by dividing the net assets of the Company attributable to each Sub Fund, category and/or class by the number of shares in the relevant Sub Fund, category and/or class then outstanding. The net assets of each Sub-Fund, category and/or class are established by deducting from the assets of that Sub-Fund, category or class the liabilities to be borne by it.

The net asset value per share may be rounded up or down to the nearest unit of the relevant currency as the Board shall determine. If since the time of determination of the net asset value there has been a material change in the quotations in the markets on which a substantial portion of the investments attributable to the relevant Sub-Fund, category and/or class are dealt in or quoted, the Company may, in order to safeguard the interests of the shareholders and the Company, cancel the first valuation and carry out a second valuation.

Except otherwise provided expressly in the Offering document, the valuation of the assets and liabilities of every Sub-Fund of the Company shall be made in the following manner:

I. The assets of the Company shall include:

- 1) all cash on hand or on deposit, including any interest accrued thereon;
- 2) all bills and demand notes payable on sight and accounts receivable (including proceeds of securities sold but not delivered);
- 3) all bonds, time notes, certificates of deposit, shares, stock, debentures, debenture stocks, subscription rights, warrants, options and other securities, financial instruments and similar assets owned or contracted for by the Company (provided that the Company may make adjustments in a manner not inconsistent with paragraph (a) below with regards to fluctuations in the market value of securities caused by trading ex-dividends, ex-rights, or by similar practices);
- 4) all stock dividends, cash dividends and distributions received by the Company to the extent information thereon is reasonably available to the Company;
- 5) all interest accrued or outstanding on any interest-bearing assets owned by the Company except to the extent that the same is included or reflected in the principal amount of such asset;
- 6) the liquidation value of all forward contracts and all call or put options the Company has an open position in;
- 7) the preliminary expenses of the Company, including the cost of issuing and distributing shares of the Company, insofar as the same have not been written off; and
- 8) all other assets of any kind and nature including expenses paid in advance.

The value of such assets shall be determined as follows:

(a) the value of any cash on hand or on deposit, bills and demand notes and accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid, and not yet received shall be deemed to be the nominal value thereof, unless, however, the same is unlikely to be paid or received in full, in which case the value thereof shall be determined after making such discount as the Board may consider appropriate in such case to reflect the true value thereof;

(b) the value of securities which are quoted, traded or dealt in on any stock exchange shall be based on the latest available price from the stock exchange which is normally the principal market of such securities,

(c) the value of securities and each security traded on any other regulated market which operates regularly and is recognised and open to the public («Regulated Market») shall be based on the latest available price;

(d) for non-quoted securities or securities not traded or dealt in on any stock exchange or other Regulated Market, or where the price of securities quoted or traded or dealt on a stock exchange or Regulated Market is not representative of the fair market value, the value thereof shall be determined prudently and in good faith by the Board on the basis of foreseeable sales prices;

(e) The liquidating value of futures, forward and option contracts that are not traded on a stock market or another regulated market shall mean their net realization value as defined in accordance with the policies established by the Board of Directors on a basis commonly applied for every Sub-Funds' contracts. The realization value of futures, forward and option contracts that are traded on a stock market or another regulated market shall be based on the last available closing price on the stock market or the regulated market on which the relevant contracts are traded by the Company. Should futures, forward or option contracts not be realized on the day on which the net asset value is calculated, the realization value to be taken into consideration shall be defined by the Board of Directors. In this specific case, the Board of Directors shall keep the value the Board of Directors considers to be fair and reasonable.

(f) All other transferable securities and other assets shall be valued at their fair market value as determined in good faith and in accordance with the procedures established by the Board of Directors.

The value of all assets and liabilities expressed in a currency other than the reference currency of a Sub-Fund is to be converted in this currency at the latest rates listed by major banks. Should these listings not be available, the exchange rate shall be defined either in good faith or through a process as the Board of Directors decides.

The Board of Directors may allow the use of another valuation method when such method ensures a better reflection of the fair value of a relevant asset of the Company.

II. The liabilities of the Company shall include:

- 1) all loans, bills and accounts payable;
- 2) all accrued interest on loans of the Company (including accrued fees for commitment for such loans);
- 3) all accrued or payable expenses (including administrative expenses, management fees, performance fees, custodian fees, and corporate agents' fees);
- 4) all known liabilities, present and future, including all matured contractual obligations for payments of money or property, including the amount of any unpaid dividends declared by the Company;
- 5) an appropriate provision for future taxes based on capital and income to the Valuation Day, as determined from time to time by the Company, and other reserves (if any) authorised and approved by the Board, as well as such amount (if any) as the Board may consider to be an appropriate allowance in respect of any contingent liabilities of the Company;
- 6) all other liabilities of the Company of whatsoever kind and nature reflected in accordance with generally accepted accounting principles. In determining the amount of such liabilities the Company shall take into account all expenses payable by the Company which may comprise formation and launching expenses, fees payable to its investment manager, investment adviser (if any), fees and expenses payable to its auditors and accountants, custodian and its correspondents, domiciliary and corporate agent, registrar and transfer agent, listing agent (if any), any paying agent, any permanent representatives in places of registration, as well as any other agent employed by the Company, the remuneration (if any) of the directors and their reasonable out-of-pocket expenses, insurance coverage, and reasonable travelling costs in connection with board meetings, fees and expenses for legal and auditing services, any fees and expenses involved in registering and maintaining the registration of the Company with any governmental agencies or stock exchanges in the Grand Duchy of Luxembourg and in any other country, reporting and publishing expenses, including the cost of preparing, printing, advertising and distributing offering documents, explanatory memoranda, periodical reports or registration statements, and the costs of any reports to shareholders, all taxes, duties, governmental and similar charges, and all other operating expenses, including the cost of buying and selling assets, interest, bank charges and brokerage, postage, telephone and telex. The Company may accrue administrative and other expenses of a regular or recurring nature based on an estimated amount rateably for yearly or other periods.

III. The assets shall be allocated as follows:

The Board of Directors may establish one or more Sub-Funds with a separate portfolio of assets. Within a Sub-Fund, the Board of Directors may set up categories and/or classes of shares. In the relation amongst shareholders, these portfolios are allocated only to shares issued in relation of the relevant Sub-Fund. Any allotment of this portfolio amongst the various categories and/or classes of shares of the relevant Sub-Funds is also to be taken into consideration.

Towards third parties and by derogation to Article 2093 of the Civil Code, the assets of a relevant Sub-Fund shall be accountable only for liabilities, commitments and obligations of this Sub-Fund.

In order to set up separate portfolios of assets corresponding either to a Sub-Fund or to two or more categories and/or classes of shares of a relevant Sub-Fund, the following principles are applicable:

- a) should two or more categories/classes of shares be related to a relevant Sub-Fund, the related assets will be invested together in accordance with the investment policy of the relevant Sub-Fund provided that the relevant specific features are complied with and that (i) a specific distribution policy and/or (ii) a specific structure of issue or redemption expenses, a specific structure of fees allocated to distributors or to the Company, and/or (iii) a specific structure of management or investment advisory fees, and/or (iv) a specific reference currency as well as a policy to hedge currency exchange risks and/or (v) any other feature applicable to a category of shares are taken duly into consideration;

b) proceeds arising from the issue of shares of a category and/or class of shares will be allocated in the Company's books to the Sub-Fund which offers this category and/or class of shares provided that if more than one categories and/or classes of shares are issued in relation with this Sub-Fund, the related proceeds increase the portion of the net assets of this Sub-Fund to be allocated to the category and/or class of shares to be issued;

c) assets, liabilities, income and expenses in relation with a Sub-Fund will be allocated to the category(ies) and/or class(es) of shares of this Sub-Fund;

d) when an asset arises from another asset, this asset is to be allocated in the Company's books to the Sub-Fund or the category or class of shares to which the initial asset belongs, and on every new valuation of an asset, the subsequent value increase or decrease is to be allocated to the relevant corresponding Sub-Fund or category and/or class of shares;

e) where the Company bears a liability that is related either to an asset of a relevant Sub-Fund or category and/or class of shares or to a transaction made in relation with an asset of a relevant Sub-Fund or category and/or class of shares, this liability is to be allocated to this Sub-Fund or category and/or class of shares;

f) where an asset or a liability of the Company may not be allocated to a relevant Sub-Fund, this asset or liability is to be allocated either to all Sub-Funds in proportion to the net asset value of such categories and/or classes of shares or in any other way as the Board of Directors may define in good faith;

g) further to distributions made to shareholders of a specific category and/or class, the net asset value of this category and/or class of shares will be decreased up to the distributions amount.

The accounts of each Sub-Fund, category and/or class of shares are to be drawn separately. The net asset value will be calculated for each Sub-Fund, category and/or class of shares. The net asset value will be expressed in the relevant applicable reference currency.

All valuation principles and calculations shall be interpreted and made in accordance with generally accepted accounting principles.

In the absence of bad faith, gross negligence or obvious error, every decision in calculating the net asset value taken by the Board of Directors or by any bank, company or other entity as appointed thereto by the Board of Directors shall be final and compulsory for the Company and its shareholders whether current, past or future.

IV. For the purpose of this article:

1) shares of the Company to be redeemed under Article 8 shall be treated as existing and taken into account until immediately after the time specified by the Board on the Valuation Day on which such valuation is made and from such time and until paid by the Company the price therefore shall be deemed to be a liability of the Company;

2) shares to be issued by the Company shall be treated as being in issuance as from the time specified by the Board on the Valuation Day on which such valuation is made and from such time and until received by the Company the price therefore shall be deemed to be a debt due to the Company;

3) all investments, cash balances and other assets expressed in currencies other than the reference currency of the relevant Sub-Fund shall be valued after taking into account the market rate or rates of exchange in force at the date and time for determination of the net asset value of shares and

4) where on any Valuation Day the Company has contracted to:

- purchase any asset, the value of the consideration to be paid for such asset shall be shown as a liability of the Company and the value of the asset to be acquired shall be shown as an asset of the Company;

- sell any asset, the value of the consideration to be received for such asset shall be shown as an asset of the Company and the asset to be delivered shall not be included in the assets of the Company;

provided however, that if the exact value or nature of such consideration or such asset is not known on such Valuation Day, then its value shall be estimated by the Company.»

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up and duly enacted in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

#### **Suit la traduction française:**

L'an deux mille sept, le dix-sept octobre.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EUROFUND' 91, «société d'investissement à capital variable», «fonds d'investissement spécialisé», ayant son siège social à L-2085 Luxembourg, 23, avenue de la Porte Neuve, R.C.S. Luxembourg section B numéro 58.019, constituée suivant acte reçu le 30 janvier 1997, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 108 du 6 mars 1997.

L'assemblée est présidée par Gwendoline Boone, employée privée, demeurant professionnellement à Hesperange.

Madame le présidente désigne comme secrétaire Cécile Bertrand, employée privée, demeurant professionnellement à Hesperange.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Sophie Poncelet, employée privée, demeurant professionnellement à Hesperange.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- La présente assemblée avait été convoquée pour le 21 septembre 2007, date à laquelle le quorum requis par la loi n'avait pas été atteint, ainsi qu'il appert de l'acte reçu par le notaire soussigné en date du 21 septembre 2007.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

III.- Qu'il appert de cette liste de présence que sur les 305.078,994 actions, actuellement en circulation, 134.339,685 actions sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire. Aucun quorum n'étant requis pour cette deuxième assemblée, elle peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

IV.- Que la présente assemblée a été convoquée en date du 1er octobre 2007 par des lettres contenant l'ordre du jour adressées par recommandé aux actionnaires.

IV.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour:*

1.- Modification de l'article 1<sup>er</sup> des statuts de la société afin de changer la dénomination de la société en EUROFUND.

2.- Modification de l'article 2 pour changer le siège social de la société de Luxembourg à Hesperange et pour autoriser le transfert du siège social de la société dans le Grand-Duché de Luxembourg par décision du conseil d'administration.

3.- Modification des articles 4 et 5 pour y insérer la référence à la loi du 13 février 2007 sur les fonds d'investissement spécialisés.

4.- Modification des articles 6 et 10 pour y insérer la référence à des investisseurs avertis dans le sens de l'article 2 de la loi du 13 février 2007 sur les fonds d'investissement spécialisés.

5.- Modification de l'article 11 pour y insérer la référence au Document d'émission dans le sens de la loi du 13 février 2007 sur les fonds d'investissement spécialisés.

6.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en EUROFUND et de modifier par conséquent l'article 1<sup>er</sup> des statuts, comme suit:

«Il existe une société anonyme sous la forme d'une société d'investissement à capital variable sous la dénomination de EUROFUND (ci-après dénommée la «Société»).».

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de Luxembourg à L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich et de modifier l'article 2 des statuts, comme suit:

« **Art. 2. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi dans la commune d'Hesperange, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social peut être établi dans une autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par résolution du conseil d'administration (ci-après dénommée le «Conseil» ou «Conseil d'Administration»). ».

La Société peut, par ailleurs, établir, par simple décision du Conseil d'Administration des succursales, des filiales ou des bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le Conseil d'Administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.».

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide de modifier les articles 4 et 5 des statuts pour y insérer la référence à la loi du 13 février 2007 sur les fonds d'investissement spécialisés, comme suit:

« **Art. 4. Objet.** L'objet exclusif de la Société est d'investir les fonds dont elle dispose en valeurs mobilières de toutes sortes, en instruments du marché monétaire, en produits dérivés, en liquidités, en instruments assimilables à des liquidités ainsi que dans d'autres avoirs autorisés par la loi avec l'objectif de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de ses avoirs. ».

La Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, au sens le plus large autorisé par la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés.»;

« **Art. 5. Capital Social - Compartiments, Catégories et Classes d'Actions.** Le capital de la Société sera représenté par des actions entièrement libérées, sans mention de valeur, et sera à tout moment égal à la somme des actifs nets de la Société, établis conformément à l'Article 11 des présents statuts. Le capital minimum sera à tout moment au moins égal à celui prévu par la loi luxembourgeoise.

La Société sera un fonds à compartiments multiples au sens de l'article 71 de la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés.

Le Conseil d'Administration peut, à tout instant, s'il le juge approprié, décider de créer un ou plusieurs compartiments (chaque compartiment ci-après dénommée un «Compartiment»). Au sein d'un Compartiment, le Conseil d'Administration peut établir des catégories et/ou classes d'actions dont les caractéristiques et conditions générales seront établis par ledit Conseil.

Le produit de toute émission d'actions d'une catégorie d'actions déterminée sera investi dans le Compartiment d'actif correspondant suivant la politique d'investissement déterminée par le Conseil d'Administration, compte tenu des restrictions d'investissement prévues par la loi ou déterminées par le Conseil d'Administration.

La Société constitue une entité juridique unique, cependant les actifs de chaque Compartiment seront investis pour le bénéfice exclusif des actionnaires du Compartiment correspondant et le passif, les engagements et les obligations d'un Compartiment particulier seront uniquement garantis par les actifs de ce Compartiment.

Le Conseil d'Administration peut décider de créer des Compartiments, catégories et/ou classes d'actions à durée illimitée ou à durée limitée. En cas de création de Compartiments, catégories et/ou classes d'actions à durée limitée, le Conseil d'Administration peut décider à une ou plusieurs reprises de prolonger la durée d'un Compartiment, de catégories et/ou de classes d'actions. Lors de la prorogation de la durée d'un Compartiment, de catégories et/ou de classes d'actions, le Conseil d'Administration déterminera la politique d'investissement applicable pendant cette nouvelle période. Les actionnaires du Compartiment, de la catégorie et/ou de la classe d'actions concerné seront informés, un mois avant le début de la nouvelle période, de la politique d'investissement ainsi que de la durée de la nouvelle période.

Les actionnaires nominatifs seront informés par lettre envoyée à l'adresse indiquée dans le registre des actionnaires. Les actionnaires au porteur seront informés par un avis publié dans un ou plusieurs journaux luxembourgeois ainsi que dans un ou plusieurs journaux publiés dans les pays dans lesquels les actions du Compartiment concerné sont distribuées, sauf si la Société dispose des noms et adresses de tous les actionnaires au porteur. Suite à cette notification, les actionnaires du Compartiment concerné peuvent demander pendant un mois le rachat sans frais de leurs actions.

A l'échéance finale d'un Compartiment, d'une catégorie et/ou classe d'actions toutes les actions en circulation seront rachetées conformément à l'Article 8 des présents statuts nonobstant les dispositions de l'Article 26 des présents statuts. Un mois avant l'expiration de la période pour laquelle un Compartiment, une catégorie et/ou classe d'actions a été créé, les actionnaires nominatifs et les actionnaires au porteur du Compartiment, de la catégorie et/ou classe d'actions concerné seront informés par les mêmes moyens que ci-dessus mentionnés en cas de la prorogation de la durée d'un Compartiment, une catégorie et/ou classe d'actions. Les documents de vente des actions de la Société doivent contenir toutes les informations relatives à la durée des différents Compartiments et seront mis à jour et modifiés afin de refléter toute décision de prorogation de la durée prise par le Conseil d'Administration.

Pour déterminer le capital de la Société, les avoirs nets correspondant à chaque Compartiment, catégorie et/ou classe d'actions seront, s'ils ne sont pas exprimés en euros («EUR»), convertis en EUR et le capital sera égal au total des avoirs nets de tous les Compartiments, catégories et/ou classes d'actions.

Les comptes annuels de la Société, tous Compartiments réunis, seront établis dans la monnaie d'expression du capital social, soit l'euro (EUR).».

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée décide de modifier les articles 6 et 10 des statuts pour y insérer la référence à des investisseurs avertis dans le sens de l'article 2 de la loi du 13 février 2007 sur les fonds d'investissement spécialisés, comme suit:

#### « **Art. 6. Forme des Actions.**

(1) Le Conseil d'Administration déterminera si la Société émettra des actions au porteur et/ou nominatives. Les actions au porteur seront uniquement comptabilisées au crédit du compte titre de l'actionnaire auprès de la banque dépositaire; aucune émission de certificats ne se fera pour les actions au porteur.

(2) Toutes les actions nominatives émises de la Société seront inscrites au registre des actionnaires qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société; l'inscription doit indiquer le nom de chaque propriétaire d'actions nominatives, sa résidence ou son domicile élu, tel qu'il a été communiqué à la Société, le nombre d'actions nominatives qu'il détient et le montant payé sur chacune de ces actions.

La propriété de l'action nominative s'établit par une inscription sur le registre des actions nominatives. La Société décidera si un certificat constatant cette inscription sera délivré à l'actionnaire ou si celui-ci recevra une confirmation par

autre moyen. En cas d'absence de demande d'actions nominatives émises avec des certificats, les actionnaires seront supposés avoir demandé que leurs actions soient émises sans certificat.

(3) En cas d'émission d'actions au porteur, les actions nominatives pourront être converties en actions au porteur et les actions au porteur pourront être converties en actions nominatives sur demande du propriétaire des actions concernées. La conversion d'actions nominatives en actions au porteur sera effectuée par annulation des certificats d'actions nominatives, si de tels certificats ont été émis, après que le cessionnaire ait justifié qu'il est un investisseur averti au sens de l'article 2 la loi du 13 février 2007 et/ou n'est pas un ressortissant des Etats-Unis et, le cas échéant, par l'inscription en compte d'actions au porteur en leur lieu et place, et une mention devra être faite au registre des actions nominatives constatant cette annulation. La conversion d'actions au porteur en actions nominatives sera effectuée par l'annulation de l'inscription en compte des actions au porteur, et, s'il y a lieu, par émission de certificats d'actions nominatives en leur lieu et place, et une mention sera faite au registre des actions nominatives constatant cette émission. Le coût de la conversion pourra être mis à la charge de l'actionnaire par décision du Conseil d'Administration.

(4) Avant que des actions au porteur ne soient émises et avant que des actions nominatives ne soient converties en actions au porteur, la Société peut exiger des garanties assurant au Conseil d'Administration qu'une telle émission ou conversion ne résultera pas dans la détention d'actions par un investisseur non averti ou par un «ressortissant des Etats-Unis» (cf. Article 10 ci-après).

(5) Les certificats d'actions seront signés par deux administrateurs. Les deux signatures pourront être soit manuscrites, soit imprimées, soit apposées au moyen d'une griffe. Toutefois, une des signatures pourra être apposée par une personne déléguée à cet effet par le Conseil d'Administration; dans ce cas, elle devra être manuscrite. La Société pourra émettre des certificats provisoires dans les formes qui seront déterminées par le Conseil d'Administration.

(6) En cas d'émission d'actions au porteur, le transfert d'actions au porteur se fera par l'inscription du transfert en compte. Le transfert d'actions nominatives se fera (i) si des certificats d'actions ont été émis, par la remise à la Société du ou des certificats d'actions nominatives et de tous autres documents de transfert exigés par la Société, ou bien (ii) s'il n'a pas été émis de certificats, par une déclaration de transfert écrite, portée au registre des actions nominatives, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par le mandataire valablement constitué à cet effet. Tout transfert d'actions nominatives sera inscrit au registre des actions nominatives, pareille inscription devant être signée par un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société, ou par une ou plusieurs autres personnes désignées à cet effet par le Conseil d'Administration.

(7) Tout actionnaire désirant obtenir des certificats d'actions nominatives devra fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et toutes les informations pourront être envoyées. Cette adresse sera inscrite à son tour au registre des actions nominatives.

Tout actionnaire devra fournir une adresse à la Société. Celui-ci pourra à tout moment faire changer l'adresse communiquée à la Société par une déclaration écrite, envoyée à la Société à son siège social ou à telle autre adresse fixée périodiquement par celle-ci.

(8) Lorsqu'un actionnaire peut justifier à la Société que son certificat d'actions a été égaré, endommagé ou détruit, un duplicata peut être émis à sa demande, aux conditions et garanties que la Société déterminera, notamment sous forme d'une assurance, sans préjudice de toute autre forme de garantie que la Société pourra exiger. Dès l'émission du nouveau certificat, sur lequel il sera mentionné qu'il s'agit d'un duplicata, le certificat original n'aura plus de valeur.

Les certificats endommagés peuvent être annulés par la Société et remplacés par des certificats nouveaux.

La Société peut à son gré mettre en compte à l'actionnaire le coût du duplicata ou du nouveau certificat, ainsi que toutes les dépenses raisonnables encourues par la Société en relation avec l'émission du certificat de remplacement et son inscription au registre des actions nominatives ou avec la destruction de l'ancien certificat.

(9) La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à l'action jusqu'à ce que cette personne ait été désignée.

(10) La Société peut décider d'émettre des fractions d'actions jusqu'à trois (3) décimales ou conformément à ce que le Conseil d'Administration décidera. Une fraction d'action ne confère pas le droit de vote mais donnera droit à une fraction correspondante des actifs nets attribuables au Compartiment, à la catégorie et/ou classe d'actions concerné. Aucun certificat d'actions ne sera émis pour des fractions d'actions.»

« **Art. 10. Restrictions à la Propriété des Actions.** Le Conseil d'Administration pourra restreindre ou empêcher la possession de ses actions par toute personne, firme ou société, si, de l'avis de la Société, une telle possession peut être préjudiciable pour la Société, si elle peut entraîner une violation légale ou réglementaire, luxembourgeoise ou étrangère, ou s'il en résultait que la Société serait soumise à des lois autres que luxembourgeoises (y compris mais sans limitation, les lois fiscales).

La Société n'est accessible qu'aux investisseurs avertis. Il y a trois catégories d'investisseurs avertis: les Investisseurs Professionnels, les Investisseurs Institutionnels et les Investisseurs Expérimentés.

Est Investisseur Professionnel tout investisseur qualifié d'investisseur professionnel conformément à l'Annexe 2 de la directive 2004/39 concernant les marchés d'instruments financiers, telle que modifiée.



Est Investisseur Institutionnel tout investisseur qualifié d'institutionnel, conformément aux lois, règlements et dispositions administratives en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg.

Est Investisseur Expérimenté tout investisseur qui (i) a confirmé par écrit son adhésion au statut d'investisseur averti et (ii) soit investit un minimum de 125.000 euros dans la Société (iii) soit bénéficie d'une attestation de la part d'un établissement de crédit au sens de la Directive 2006/48/CE, d'une entreprise d'investissement au sens de la Directive 2004/39/CE ou d'une société de gestion au sens de la Directive 2001/107/CE certifiant son expertise, son expérience et sa connaissance pour apprécier de manière adéquate un investissement dans la Société.

La Société refusera par conséquent l'émission ou le transfert d'actions qui aura pour effet d'octroyer la propriété d'actions de la Société à un investisseur non averti. S'il apparaît à la Société qu'un investisseur non averti est le bénéficiaire économique d'actions de la Société, celle-ci procédera au rachat forcé des actions concernées de la manière décrite sub D ci-dessous.

Le Conseil d'Administration pourra notamment, mais non limitativement, restreindre la propriété de ses actions de la Société par des ressortissants des Etats-Unis d'Amérique tels que définis dans cet Article.

A cet effet:

A. - la Société pourra refuser l'émission d'actions et l'inscription du transfert d'actions lorsqu'il apparaît que cette émission ou ce transfert aurait ou pourrait avoir pour conséquence d'attribuer la propriété d'actions à un ressortissant des Etats-Unis d'Amérique («Etats-Unis») ou à un investisseur non-averti; et

B. - la Société pourra, à tout moment, demander à toute personne figurant au registre des actions nominatives, ou à toute autre personne qui demande à s'y faire inscrire, de lui fournir tous renseignements qu'elle estime nécessaires, éventuellement appuyés d'une déclaration sous serment, en vue de déterminer si ces actions appartiennent ou vont appartenir économiquement à un investisseur non averti ou à un ressortissant des Etats-Unis; et

C. - la Société pourra refuser d'accepter, lors de toute assemblée générale d'actionnaires de la Société, le vote de tout ressortissant des Etats-Unis ou de tout investisseur non averti; et

D. - s'il apparaît à la Société qu'un ressortissant des Etats-Unis ou un investisseur non averti, seul ou ensemble avec d'autres personnes, est le bénéficiaire économique d'actions de la Société, celle-ci pourra l'enjoindre à vendre ses actions et à prouver cette vente à la Société dans les trente (30) jours de cette injonction. Si l'actionnaire en question manque à son obligation, la Société pourra procéder ou faire procéder au rachat forcé de l'ensemble des actions détenues par cet actionnaire, en respectant la procédure suivante:

(1) La Société enverra un second préavis (appelé ci-après «avis de rachat») à l'actionnaire possédant les titres ou apparaissant au registre des actions nominatives comme étant le propriétaire des actions à racheter; l'avis de rachat spécifiera les titres à racheter, la manière suivant laquelle le prix de rachat sera déterminé et le nom de l'acheteur.

L'avis de rachat sera envoyé à l'actionnaire par lettre recommandée adressée à sa dernière adresse connue ou à celle inscrite au registre des actions nominatives. L'actionnaire en question sera obligé de remettre à la Société sans délai le ou les certificat(s) représentant les actions spécifiées dans l'avis de rachat.

Immédiatement après la fermeture des bureaux au jour spécifié dans l'avis de rachat, l'actionnaire en question cessera d'être propriétaire des actions spécifiées dans l'avis de rachat; s'il s'agit d'actions nominatives, son nom sera rayé du registre des actions nominatives; s'il s'agit d'actions au porteur, l'inscription en compte sera annulée.

(2) Le prix auquel chaque action spécifiée dans l'avis de rachat sera rachetée (appelé ci-après «prix de rachat») sera basé sur la valeur nette d'inventaire par action du Compartiment, catégorie et/ou classe concerné au Jour d'Evaluation déterminé par le Conseil d'Administration pour le rachat d'actions de la Société et qui précédera immédiatement la date de l'avis de rachat ou suivra immédiatement la remise du ou des certificat(s) représentant les actions spécifiées dans cet avis, en prenant le prix le moins élevé, le tout ainsi que prévu à l'Article 8 des présents statuts, déduction faite des commissions qui y sont également prévues.

(3) Le paiement du prix de rachat à l'ancien propriétaire sera effectué en la monnaie déterminée par le Conseil d'Administration pour le paiement du prix de rachat des actions du Compartiment, de la catégorie et/ou de la classe concerné; le prix sera déposé pour le paiement à l'ancien propriétaire par la Société, auprès d'une banque au Luxembourg ou à l'étranger (tel que spécifié dans l'avis de rachat), après détermination finale du prix de rachat suite à la remise du ou des certificat (s) indiqué (s) dans l'avis de rachat ensemble avec les coupons non échus. Dès signification de l'avis de rachat, l'ancien propriétaire des actions mentionnées dans l'avis de rachat ne pourra plus faire valoir de droit sur ces actions ni exercer aucune action contre la Société et ses avoirs, sauf le droit de l'actionnaire apparaissant comme étant le propriétaire des actions de recevoir le prix déposé (sans intérêts) à la banque après remise effective du ou des certificat(s). Au cas où les fonds à recevoir par un actionnaire en vertu du présent paragraphe n'auraient pas été réclamés dans les cinq (5) ans de la date spécifiée dans l'avis de rachat, ils ne pourront plus être réclamés et reviendront au Compartiment, à la catégorie et/ou à la classe d'actions concernées. Le Conseil d'Administration aura tous pouvoirs pour prendre périodiquement les mesures nécessaires et autoriser toute action au nom de la Société en vue d'opérer ce retour.

(4) L'exercice par la Société des pouvoirs conférés au présent Article ne pourra en aucun cas être mis en question ou invalidé pour le motif qu'il n'y aurait pas de preuve suffisante de la propriété des actions dans le chef d'une personne ou que la propriété réelle des actions était autre que celle admise par la Société à la date de l'avis de rachat, sous réserve que la Société ait, dans ce cas, exercé ses pouvoirs de bonne foi.

Le terme «ressortissant des Etats-Unis», tel qu'utilisé dans les présents Statuts, signifie tout citoyen ou résident des Etats-Unis d'Amérique, ou toute société ou association organisée ou établie sous les lois d'un Etat, commonwealth, territoire ou possession des Etats-Unis d'Amérique, ou une succession ou un trust autre qu'une succession ou un trust dont le revenu de sources situées hors des Etats-Unis n'est pas à inclure dans le revenu global pour déterminer l'impôt américain sur le revenu payable par cette succession ou ce trust ou toute firme, société ou autre entité indépendamment de sa nationalité, de son domicile, de son site ou de sa résidence, si d'après les lois sur l'impôt sur le revenu en vigueur à ce moment aux Etats-Unis d'Amérique, leur propriété pourrait être attribuée à un ou plusieurs ressortissant(s) des Etats-Unis ou à toute(s) autre(s) personne(s) considérée(s) comme «ressortissant(s) des Etats-Unis» selon la «Regulation S» promulguée par le «United States Securities Act» de 1933, dans Rule 4.7 du «United States Commodity Futures Trading Commission's regulations» et dans le «United States Internal Revenue Code» de 1986, tels que modifiés périodiquement.

Le terme «ressortissant des Etats-Unis», tel qu'utilisé dans les présents Statuts, n'inclut ni les souscripteurs d'actions de la Société émises à l'occasion de la constitution de la Société pendant que tel souscripteur porte telles actions, ni les marchands de valeurs mobilières qui acquièrent des actions avec l'intention de les distribuer à l'occasion d'une émission d'actions par la Société.».

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 11 des statuts pour y insérer la référence au Document d'émission dans le sens de la loi du 13 février 2007 sur les fonds d'investissement spécialisés, comme suit:

« **Art. 11. Calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par Action.** La valeur nette d'inventaire des actions de chaque Compartiment, catégorie et/ou classe d'actions sera déterminée en divisant les avoirs nets de chaque Compartiment, catégorie et/ou classe d'actions par le nombre total d'actions de chaque Compartiment, catégorie et/ou classe d'actions en circulation. Les avoirs nets de chaque Compartiment, catégorie et/ou classe d'actions correspondent à la différence entre les avoirs et les engagements de chacun des Compartiments, catégories ou classes d'actions.

La valeur nette d'inventaire par action ainsi obtenue sera arrondie vers le haut ou vers le bas à l'unité la plus proche de la devise concernée tel que le Conseil d'Administration le déterminera. Si depuis la date de détermination de la valeur nette d'inventaire, un changement substantiel des cours sur les marchés sur lesquels une partie substantielle des investissements de la Société attribuables au Compartiment, à la catégorie et/ou à la classe d'actions concernée sont négociés ou cotés, est intervenu, la Société peut annuler la première évaluation et effectuer une deuxième évaluation dans un souci de sauvegarder les intérêts de l'ensemble des actionnaires et de la Société.

L'évaluation des avoirs et des engagements de chaque Compartiment de la Société s'effectuera, sauf stipulation contraire dans le Document d'émission, selon les principes suivants:

I. Les avoirs de la Société comprendront:

- 1) toutes les espèces en caisse ou en dépôt, y compris les intérêts échus ou courus;
- 2) tous les effets et billets payables à vue et les comptes exigibles (y compris les résultats de la vente de valeurs mobilières dont le prix n'a pas encore été encaissé);
- 3) tous les titres, parts, certificats de dépôt, actions, obligations, droits de souscription, warrants, options et autres valeurs mobilières, instruments financiers et autres avoirs qui sont la propriété de ou conclus par la Société (pourvu que la Société puisse effectuer des ajustements qui ne soient pas contraires au paragraphe (a) ci-dessous pour ce qui concerne les fluctuations des valeurs de marché des valeurs mobilières causées par les négociations ex-dividende, ex-droit ou par des pratiques similaires);
- 4) tous les dividendes, en actions ou en espèces, et les distributions à recevoir par la Société en espèces dans la mesure où la Société pouvait raisonnablement en avoir connaissance;
- 5) tous les intérêts échus ou courus sur les avoirs qui sont la propriété de la Société, sauf si ces intérêts sont compris ou reflétés dans le prix de ces avoirs;
- 6) la valeur de liquidation de tous les contrats à terme et des options d'achat ou de vente dans lesquels la Société a une position ouverte;
- 7) les dépenses préliminaires de la Société, y compris les frais d'émission et de distribution des actions de la Société, dans la mesure où celles-ci n'ont pas été amorties;
- 8) tous les autres avoirs détenus par la Société, de quelque nature qu'ils soient, y compris les dépenses payées d'avance.

La valeur de ces avoirs sera déterminée de la manière suivante:

(a) La valeur des espèces en caisse ou en dépôt, des effets et billets payables à vue et des comptes à recevoir, des dépenses payées d'avance, des dividendes et intérêts annoncés ou venus à échéance tel qu'indiqué ci-dessus mais non encore encaissés, consistera dans la valeur nominale de ces avoirs. S'il s'avère toutefois improbable que cette valeur pourra être touchée en entier, la valeur sera déterminée en retranchant tel montant que la Société estimera adéquat en vue de refléter la valeur réelle de ces avoirs.

(b) La valeur des actifs qui sont cotés ou négociés sur une quelconque bourse de valeurs est basée sur le dernier prix disponible à la bourse de valeurs qui constitue normalement le marché principal pour de tels avoirs.

(c) La valeur des avoirs négociés sur un autre marché réglementé qui opère régulièrement et est reconnu et ouvert au public («Marché Réglementé») est basée sur la dernière valeur disponible.

(d) Au cas où des actifs ne sont pas cotés ou négociés sur une bourse de valeurs ou sur un autre Marché Réglementé ou si, en ce qui concerne les avoirs cotés ou négociés sur une bourse de valeurs ou un autre Marché Réglementé tel que décrit ci-dessus, le prix tel que déterminé conformément au sous-paragraphe (b) ou (c) n'est pas représentatif d'une juste valeur de marché des avoirs concernés, la valeur de tels avoirs sera basée sur un prix de vente raisonnablement prévisible, déterminé avec prudence et bonne foi par le Conseil d'Administration.

(e) La valeur sur options non négociés sur une bourse de valeur ou un autre marché organisé signifie leur valeur nette de liquidation déterminée conformément aux politiques établies par le Conseil d'Administration, sur une base communément appliquée pour chaque Compartiment de contrats. La valeur de liquidation des contrats futures, à terme et sur options négociés sur une bourse de valeur ou un autre marché organisé sera basée sur les derniers cours de clôture disponibles sur la bourse de valeurs ou marché organisé sur lequel les contrats en question sont négociés par la Société; étant entendu que si un contrat futures, à terme ou sur option n'a pas pu être liquidé au jour auquel la valeur des avoirs nets est déterminée, la valeur de liquidation retenue sera déterminée par le Conseil d'Administration qui retiendra la valeur qu'il considère comme juste et raisonnable.

(f) Toutes les autres valeurs mobilières et autres avoirs seront évalués à leur juste valeur de marché telle que déterminée de bonne foi en conformité avec les procédures établies par le Conseil d'Administration.

La valeur de tous les avoirs et engagements non exprimés dans la devise de référence d'un Compartiment sera convertie dans la devise de référence de tel Compartiment aux derniers taux cotés par des grandes banques. Si telles cotations ne sont pas disponibles, le taux de change sera déterminé de bonne foi ou par des procédures établies par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration peut permettre l'utilisation d'une autre méthode d'évaluation s'il considère que cette évaluation reflète mieux la juste valeur d'un avoir de la Société.

#### II. Les engagements de la Société comprendront:

- 1) tous les emprunts, effets échus et comptes exigibles;
- 2) tous les intérêts courus sur des emprunts de la Société (y compris les droits et frais encourus pour l'engagement à ces emprunts);
- 3) tous les frais courus ou à payer (y compris les frais administratifs, les commissions de gestion, y compris les commissions de performance, les commissions du dépositaire et les commissions des agents de la Société);
- 4) toutes les obligations connues, échues ou non, y compris toutes les obligations contractuelles venues à échéance, qui ont pour objet des paiements en espèces ou en nature, y compris le montant des dividendes annoncés par la Société mais non encore payés;
- 5) une provision appropriée pour impôts futurs sur le capital et sur le revenu encourus au Jour d'Evaluation concerné, fixée périodiquement par la Société et, le cas échéant, toutes autres réserves (s'il y a lieu) autorisées et approuvées par le Conseil d'Administration ainsi qu'un montant (s'il y a lieu) que le Conseil d'Administration pourra considérer comme constituant une provision suffisante pour faire face à toute responsabilité éventuelle de la Société;
- 6) tous autres engagements de la Société de quelque nature que ce soit renseignés conformément à des principes comptables généralement acceptés. Pour l'évaluation du montant de ces engagements, la Société prendra en considération toutes les dépenses à supporter par elle qui comprendront les frais de constitution et de lancement, les commissions payables à ses gestionnaires des investissements, conseils en investissements (s'il y en a), commissions et frais payables à ses réviseurs d'entreprises agréés et comptables, au dépositaire et à ses correspondants, aux agents domiciliataire et administratif, enregistreur et de transfert, de cotation (s'il y en a), à tous agents payeurs, aux représentants permanents des lieux où la Société est soumise à l'enregistrement, ainsi qu'à tout autre employé de la Société, la rémunération (s'il y en a) des administrateurs ainsi que les dépenses raisonnablement encourues par ceux-ci, les frais d'assurance et les frais raisonnables de voyage relatifs aux conseils d'administration, les commissions et frais encourus en rapport avec l'assistance juridique et la révision des comptes annuels de la Société, les commissions et frais des déclarations d'enregistrement auprès des autorités gouvernementales et des bourses de valeurs dans le Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, les frais de publicité incluant les frais de préparation, d'impression et de distribution des Documents d'émission, memoranda, rapports périodiques ou déclarations d'enregistrement et les frais des rapports pour les actionnaires, tous les impôts et droits prélevés par les autorités gouvernementales et toutes les taxes similaires, toute autre dépense d'exploitation, y compris les frais d'achat et de vente des avoirs, les intérêts, les frais financiers, bancaires ou de courtage, les frais de poste, téléphone et de télex. La Société pourra tenir compte des dépenses administratives et autres, qui ont un caractère régulier ou périodique, par une estimation pour l'année ou pour toute autre période.

#### III Les Avoirs vont être attribués comme suit:

Le Conseil d'Administration de la Société établira un ou plusieurs Compartiments avec une masse distincte d'avoirs nets. Au sein d'un Compartiment, le Conseil d'Administration peut établir des catégories et/ou classes d'actions. Dans les relations des actionnaires entre eux, cette masse sera attribuée aux seules actions émises au titre du Compartiment concerné, compte tenu, s'il y a lieu, de la ventilation de cette masse entre les différentes catégories et/ou classes d'actions de ce Compartiment.

A l'égard des tiers, et par dérogation à l'Article 2093 du Code Civil, les actifs d'un Compartiment déterminé ne répondent que des dettes, engagements et obligations qui concernent ce Compartiment.

A l'effet d'établir des masses distinctes d'avoirs correspondant à un Compartiment ou à deux ou plusieurs catégories et/ou classes d'actions d'un Compartiment donné, les règles suivantes s'appliquent:

a) si deux ou plusieurs catégories/classes d'actions se rapportent à un Compartiment déterminé, les avoirs attribués à ces catégories/classes seront investis ensemble selon la politique d'investissement du Compartiment concerné sous réserve des spécificités liées à ces catégories/classes d'actions et correspondant à (i) une politique de distribution spécifique, et/ou (ii) une structure spécifique de frais d'émission ou de rachat, une structure spécifique de frais acquis aux distributeurs ou à la Société, et/ou (iii) une structure spécifique de frais de gestion ou de conseil en investissement, et/ou (iv) une devise de référence particulière ainsi qu'une politique de couverture ou non des risques de cours de change; et/ou (v) toute autre spécificité applicable à une catégorie d'actions;

b) les produits résultant de l'émission d'actions relevant d'une catégorie/classe d'actions seront attribués dans les livres de la Société au Compartiment qui propose cette catégorie/classe d'actions étant entendu que, si plusieurs catégories/classes d'actions sont émises au titre de ce Compartiment, le montant correspondant augmentera la proportion des avoirs nets de ce Compartiment attribuables à la catégorie/classe des actions à émettre;

c) les avoirs, engagements, revenus et frais relatifs à un Compartiment seront attribués à la (aux) catégorie (s) /classe (s) d'actions correspondant à ce Compartiment;

d) lorsqu'un avoir découle d'un autre avoir, cet avoir sera attribué, dans les livres de la Société, au même Compartiment ou à la même catégorie/classe d'actions auquel appartient l'avoir dont il découle, et à chaque nouvelle évaluation d'un avoir, l'augmentation ou la diminution de valeur sera attribuée au Compartiment ou à la catégorie/classe d'actions correspondant;

e) lorsque la Société supporte un engagement qui est attribuable à un avoir d'un Compartiment ou d'une catégorie/classe d'actions déterminé ou à une opération effectuée en rapport avec un avoir d'un Compartiment ou d'une catégorie/classe d'actions déterminé, cet engagement sera attribué à ce Compartiment ou cette catégorie/classe d'actions;

f) au cas où un avoir ou un engagement de la Société ne peut pas être attribué à un Compartiment déterminé, cet avoir ou engagement sera attribué à tous les Compartiments, en proportion de la valeur nette d'inventaire des catégories/classes d'actions concernées ou de telle autre manière que le Conseil d'Administration déterminera avec bonne foi;

g) à la suite de distributions faites aux détenteurs d'actions d'une catégorie/classe, la valeur nette d'inventaire de cette catégorie/classe d'actions sera réduite du montant de ces distributions.

Les comptes de chaque Compartiment, catégorie et/ou classe d'actions seront tenus séparément. La valeur nette d'inventaire sera calculée pour chaque Compartiment, catégorie et/ou classe d'actions et sera exprimée dans sa devise de référence.

Tous règlements et déterminations d'évaluation seront interprétés et effectués en conformité avec des principes comptables généralement acceptés.

En l'absence de mauvaise foi, négligence grave ou erreur manifeste, chaque décision prise lors du calcul de la valeur nette d'inventaire par le Conseil d'Administration ou par une quelconque banque, société ou autre organisation désignée par le Conseil d'Administration pour les besoins du calcul de la valeur nette d'inventaire, sera définitive et obligatoire pour la Société et les actionnaires actuels, anciens ou futurs.

#### IV. Pour les besoins du présent Article:

1) les actions en voie de rachat par la Société conformément à l'Article 8 des présents statuts seront considérées comme actions émises et existantes jusqu'immédiatement après l'heure, fixée par le Conseil d'Administration, du Jour d'Evaluation au cours duquel une telle évaluation est faite, et seront, à partir de ce moment et jusqu'à ce que le prix en soit payé, considérées comme engagement de la Société;

2) les actions à émettre par la Société seront traitées comme étant créées à partir de l'heure, fixée par le Conseil d'Administration, du Jour d'Evaluation au cours duquel une telle évaluation est faite, et seront, à partir de ce moment, traitées comme une créance de la Société jusqu'à ce que le prix en soit payé;

3) tous investissements, soldes en espèces et autres avoirs, exprimés autrement que dans la devise de référence du Compartiment concerné seront évalués en tenant compte du (des) taux de change du marché en vigueur à la date et à l'heure de la détermination de la valeur nette d'inventaire des actions et

4) à chaque Jour d'Evaluation où la Société aura conclu un contrat dans le but:

- d'acquérir un élément d'actif, le montant à payer pour cet élément d'actif sera considéré comme un engagement de la Société, tandis que la valeur de cet élément d'actif sera considérée comme un avoir de la Société;

- de vendre tout élément d'actif, le montant à recevoir pour cet élément d'actif sera considéré comme un avoir de la Société et cet élément d'actif à livrer ne sera plus repris dans les avoirs de la Société;

sous réserve cependant, que si la valeur ou la nature exacte de cette contrepartie ou de cet élément d'actif ne sont pas connues au Jour d'Evaluation, leur valeur sera estimée par la Société.».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: G. Boone, C. Bertrand, S. Poncelet, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2007, Relation LAC/2007/31686. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007135061/211/823.

(070156430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2007.

---

### **Pumastar S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 97.086.

#### *Conseil d'administration*

En date du 12 octobre, le Conseil d'administration de la Société a décidé de transférer le siège social du 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg au 22-24, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2007.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007134280/4175/16.

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2007, réf. LSO-CJ08023. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070155694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2007.

---

### **Renardière S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 89.495.

Le bilan au 31 mars 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 5 novembre 2007.

VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A. / VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures / Signatures

Référence de publication: 2007134334/695/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2007, réf. LSO-CK02348. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070155497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2007.

---

### **Helarb C.C.N. S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 100.605.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007134335/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2007, réf. LSO-CK02518. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070155493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2007.

**Pocket TV S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: USD 2.250.000,00.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 63.719.

L'an deux mille sept, le vingt-cinq octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme RTV DACIA LUXEMBOURG S.A., (la «Société»), avec siège social à L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 63.719, constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 20 mars 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 442 du 18 juin 1998.

L'assemblée est présidée par Régis Galiotto, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Flora Gibert, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

*Ordre du jour:*

1. Modification de la dénomination sociale de la société en POKET TV S.A. et modification subséquente de l'article 1<sup>er</sup> des statuts;

2. Divers.

- Que, compte tenu de l'ordre du jour défini ci-avant, les comparants ont pris la résolution suivante:

*Résolution*

Il est décidé de modifier la dénomination sociale de la société en POKET TV S.A.

En conséquence, l'article 1<sup>er</sup> des statuts de la société est modifié comme suit:

« **Art. 1<sup>er</sup>** . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de POKET TV S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est fixée pour une durée illimitée.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, qui pourraient incomber à la société ou être mis à sa charge suite au présent acte, est estimé approximativement à la somme de 1.500,- euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue française et anglaise. A la demande des mêmes comparants il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version française et anglaise, le texte français fera foi.

**Suit la traduction anglaise:**

In the year two thousand and seven, on the twenty-fifth of October.

Before M<sup>e</sup> Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of RTV DACIA LUXEMBOURG S.A., (the «Company»), with registered office in L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon, inscribed in the Trade and Companies' Register

of Luxembourg, section B, under the number 63.719, incorporated by deed of M<sup>e</sup> Jean Seckler, notary residing in Junglinster, on the 20th of March 1998, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 442 of the 18th of June 1998.

The meeting is presided by Régis Galiotto, residing professionally in Luxembourg,

The Chairman appoints as secretary and the meeting as scrutineer Flora Gibert, residing professionally in Luxembourg,

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state the following:

*Agenda:*

1. Amendment of the Company's name into POKET TV S.A. and subsequent amendment of Article 1 of the Articles of Association;

2. Miscellaneous.

- That, based on the aforementioned agenda, the appearing persons took the following resolution:

*Resolution*

It has been resolved to change the Company's name into POKET TV S.A.

Consequently, Article 1 of the Articles of Association of the Company is amended as follows:

« **Art. 1.** There is established a «Société Anonyme» under the name of POKET TV S.A.

The registered office is established in Luxembourg.

Should any military, political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the registered office or communications with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such decision will not affect the Company's nationality which will, notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company.

The corporation is established for an unlimited period of time.»

*Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately 1,500.- EUR.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing persons, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in French, followed by an English translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the French and the English text, the French version will prevail.

Signé: R. Galiotto, F. Gibert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2007, LAC/2007/33096. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007135060/211/86.

(070155958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2007.

**Second Euro Industrial Unna S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 312.500,00.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 105.400.

In the year two thousand and seven, on the nineteenth of October.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appears:

SECOND EURO INDUSTRIAL PROPERTIES S.à r.l., a private limited liability company having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 96.048,

here represented by Mrs Rachel Uhl, lawyer, with professional address at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, by virtue of a proxy established on October 16, 2007.

The said proxy, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability companies («société à responsabilité limitée») existing in Luxembourg under the name of SECOND EURO INDUSTRIAL UNNA S.à r.l. (the «Company») with registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 105.400, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary in Mersch, enacted on 22 December 2004 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations no. 368 dated 22 April 2005.

II. The Company's share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five Euro (€ 25.-) each.

III. The sole shareholder resolves to increase the Company's corporate capital to the extent of three hundred thousand Euro (€ 300,000.-) to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) to three hundred twelve thousand five hundred Euro (€ 312,500.-) by creation and issue of twelve thousand (12,000) new shares, with a nominal value of twenty-five Euro (€ 25.-) each.

#### *Subscription - Payment*

SECOND EURO INDUSTRIAL PROPERTIES S.à r.l., prenamed, declared to subscribe for all twelve thousand (12,000) new shares and fully paid them up in the nominal amount of three hundred thousand Euro (€ 300,000.-) by contribution in cash in the same amount.

The amount of three hundred thousand Euro (€ 300,000.-) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

IV. Pursuant to the above increase of capital, article 6,1st paragraph of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

«The share capital is set at three hundred twelve thousand five hundred Euro (€ 312,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of twenty-five Euro (€ 25.-) each.»

#### *Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately five thousand Euro (€ 5,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof

The present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le dix-neuf octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

SECOND EURO INDUSTRIAL PROPERTIES S.à r.l., société à responsabilité limitée ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96.048,

ici représentée par Madame Rachel Uhl, juriste, ayant son adresse professionnelle au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 16 octobre 2007.

Laquelle procuration, après avoir été signée *ne varietur* par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination SECOND EURO INDUSTRIAL UNNA S.à r.l. (la «Société»), ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 105.400, constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire à Mersch, reçu en date du 22 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 368 daté du 22 avril 2005.



II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25,-) chacune.

III. L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de trois cent mille euros (€ 300.000,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-) à trois cent douze mille cinq cents euros (€ 312.500,-) par la création et l'émission de douze mille (12.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25,-) chacune.

#### *Souscription - Libération*

SECOND EURO INDUSTRIAL PROPERTIES S.à r.l., susnommée, déclare souscrire toutes les douze mille (12.000) nouvelles parts sociales et les libère intégralement en valeur nominale au montant de trois cent mille euros (€ 300.000,-) par apport en numéraire du même montant.

Un montant de trois cent mille euros (€ 300.000,-) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

IV. Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'article 6, paragraphe premier, des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à trois cent douze mille cinq cents euros (€ 312.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25,-) chacune.»

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de cinq mille euros (€ 5.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour; la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2007. LAC/2007/31939. — Reçu 3.000 euros.

*Le Receveur (signé): F. Sandt.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007135058/211/103.

(070156169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2007.

---

#### **Vico S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 14.687.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A. / VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures / Signatures

Référence de publication: 2007134331/695/13.

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2007, réf. LSO-CK02364. - Reçu 32 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070155505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2007.

---

#### **Rifkolux GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8812 Bigonville, 2, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 103.172.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007134285/718/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2007, réf. LSO-CI10032. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070155231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2007.

---

### **Famigro S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 133.290.

#### — STATUTES

In the year two thousand seven on the thirty-first day of October.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Karl Nils Anders Grotenfelt, born in Helsingfors, Finland on January 10, 1944, residing at Järvikylä, 79600 Joroinen, Finland,

(the Sole Shareholder)

here represented by M<sup>e</sup> Benoît Charpentier, attorney at law, residing in Luxembourg, by virtue of a powers of attorney given under private seal,

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to this notarial deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, have requested the officiating notary to enact the following the following articles of incorporation of a public limited liability company (*société anonyme*), which is hereby incorporated:

**Art. 1. Form and name.** There exists a public limited liability company (*société anonyme*) under Luxembourg law under the name FAMIGRO S.A. (the Company) which is governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Company Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

#### **Art. 2. Registered office.**

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the sole director or, in case of plurality directors, of the board of directors of the Company.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the sole director or, in case of plurality directors, of the board of directors of the Company. Where the sole director or, in case of plurality of directors, the board of directors of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the case of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

#### **Art. 3. Duration.**

3.1 The Company is established for an unlimited period of time.

3.2 The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of shareholder(s) of the Company adopted in the manner required for amendment of the Articles.

3.3 The Company shall not be dissolved by reason of the death or dissolution of the single shareholder.

#### **Art. 4. Corporate objects.**

4.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the administration, management, control and development of such participations. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and/or other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and/or other debt instruments and more generally any securities and/or financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further make direct or indirect real estate investments and invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

4.2 The Company may borrow in any form whatsoever. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person, in each case to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector.

4.3 The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

4.4 The Company may generally carry out any operations and transactions which directly or indirectly favour or relate to its object.

#### **Art. 5. Share capital.**

5.1 The Company has a subscribed share capital of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) represented by one hundred and twenty-five (125) shares in registered form (actions nominatives), with a par value of two hundred forty-eight euro (EUR 248.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2 The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the general meeting of shareholder(s) of the Company in the manner required for amendment of the Articles.

#### **Art 6. Shares.**

6.1. The shares are in registered form (actions nominatives) or bearer form (actions au porteur) at the option of the shareholder(s).

6.2. For shares in registered form, a shareholders register of the Company shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholder. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers. Ownership of shares will be established by the entry in the shareholders register of the Company.

6.3. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

#### **Art. 7. Transfer of shares.**

7.1 For shares in registered form (actions nominatives), the transfer of shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the shareholder(s) of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

7.2 The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

#### **Art. 8. Powers of the general meeting of shareholder(s) of the Company.**

8.1 As long as the Company has only one shareholder, the sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of shareholders of the Company. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the general meeting of shareholders of the Company shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the sole shareholder as long as the Company has only one shareholder. The decisions taken by the sole shareholder are documented by way of minutes.

8.2 In the case of a plurality of shareholders, any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

#### **Art. 9. Annual General Meeting of the Shareholders - Other Meetings.**

9.1 The annual general meeting of shareholder(s) of the Company shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the third Friday in June of each year at 11 a.m. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting of shareholder(s) of the Company shall be held on the next following business day.

9.2 The annual general meeting of the shareholder(s) of the Company may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the sole director or, in case of plurality of directors, the board of directors of the Company, exceptional circumstances so require.

9.3 Other meetings of the shareholder(s) of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

9.4 Any shareholder may participate in a general meeting of the shareholders of the Company by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholder(s) attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting

is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

**Art. 10. Notice, quorum, convening notices, powers of attorney and vote.**

10.1 The notice periods and quorum required by law shall govern the notice for, and conduct of, the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

10.2 Each share is entitled to one vote.

10.3 Except as otherwise required by the Law or by these Articles, resolutions at a meeting of the shareholders of the Company duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

10.4 An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles.

10.5 If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the meeting in the Luxembourg official gazette, the Mémorial, and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes of the shareholders present or represented.

10.6 However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of the shareholders and bondholders.

10.7 A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax, cable, telegram or telex.

10.8 Any shareholder may participate in a meeting of the shareholders of the Company by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

10.9. If all the shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

**Art. 11. Management.**

11.1 For so long as the Company has a sole shareholder, the Company may be managed by a sole director who does not need to be a shareholder of the Company. Where the Company has more than one shareholder, the Company shall be managed by a board of directors composed of at least 3 (three) directors who need not be shareholders of the Company. The sole director and the members of the board of directors shall be elected for a term not exceeding six years and shall be eligible for re-appointment.

11.2 Whenever a legal entity is appointed as a director of the Company (the Legal Entity), the Legal Entity must designate a permanent representative to perform such director's mandate in its name and on its behalf (the Representative). The Representative is subject to the same conditions and obligations, and incurs the same liability, as if he was performing such director's mandate in his own name, without prejudice to the joint liability of the Legal Entity. The Legal Entity may only revoke the Representative provided that it simultaneously appoints a new Representative.

11.3 The director(s) shall be elected by the general meeting of shareholder(s) of the Company. The general meeting of shareholder(s) of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the general meeting of shareholder(s) of the Company.

11.4 In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholder(s) of the Company. In the absence of any remaining directors, a general meeting shall promptly be convened by the auditor and held to appoint new directors.

**Art. 12. Meetings of the board of directors of the Company.**

12.1 The board of directors may appoint a chairman (the Chairman) among its members and may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors of the Company and of the resolutions passed at the general meeting or of the resolutions passed by the single shareholder. The Chairman will preside at all meetings of the board of directors of the Company. In his/her absence, the other members of the board of directors of the Company will appoint another chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting by simple majority vote of the directors present or represented at such meeting.

12.2 The board of directors of the Company shall meet upon call by the Chairman or any two directors at the place indicated in the notice of meeting, which shall, in principle, be in Luxembourg.

12.3 Written notice of any meeting of the board of directors of the Company shall be given to all the directors at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the board of directors of the Company.

12.4 No such written notice is required if all the members of the board of directors of the Company are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, of each member of the board of directors of the Company. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places determined in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors of the Company.

12.5 Any member of the board of directors of the Company may act at any meeting of the board of directors of the Company by appointing in writing, whether in original, by telefax, or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, another director as his or her proxy.

12.6 The board of directors of the Company can validly debate and take decisions only if at least the majority of its members is present or represented. A director may represent more than one of his or her colleagues, under the condition however that at least two directors are present at the meeting. Decision are taken by the majority of the members present or represented.

12.7 In case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall have a casting vote.

12.8 Any director may participate in a meeting of the board of directors of the Company by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the directors can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting. A meeting of the board of directors of the Company held by such means of communication will be deemed to be held in Luxembourg.

12.9 Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of directors of the Company may also be passed in writing, in case of urgency or where other exceptional circumstances so require. Such resolution shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed, manually or electronically by means of an electronic signature which is valid under Luxembourg law, by each director. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

12.10 Article 12 does not apply in the case that the Company is managed by a sole director.

**Art. 13. Minutes of meetings of the board of directors of the Company or of resolutions of the sole director.**

13.1 The resolutions passed by the sole director shall be documented by written minutes held at the Company's registered office.

13.2 The minutes of any meeting of the board of directors of the Company shall be signed by the Chairman or a member of the board of directors of the Company who presided at such meeting or all the directors present at such meeting. The minutes relating to the resolutions taken by the sole director shall be signed by the sole director.

13.3 Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman or any two members of the Board or the sole director (as the case may be).

**Art. 14. Powers of the board of directors of the Company.** The board of directors of the Company, or as the case may be, the sole director is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Company Law or by the Articles to the general meeting fall within the competence of the board of directors of the Company, or as the case may be, the sole director.

**Art. 15. Delegation of powers.**

15.1 The board of directors of the Company, or as the case may be, the sole director may appoint a person (délégué à la gestion journalière), either a shareholder or not, or a member of the board of directors of the Company or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

15.2 The board of directors of the Company, or as the case may be, the sole director may appoint a person, either a shareholder or not, either a director or not, as permanent representative for any entity in which the Company is appointed as member of the board of directors. This permanent representative will act with all discretion, but in the name and on behalf of the Company, and may bind the Company in its capacity as member of the board of directors of any such entity.

15.3 The board of directors of the Company, or as the case may be, the sole director is also authorised to appoint a person, either director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

**Art. 16. Binding signatures.** The Company shall be bound towards third parties in all matters by (i) the joint signatures of any two members of the board of directors of the Company, or (ii) in the case of a sole director, the sole signature of the sole director. The Company shall further be bound by the joint signatures of any persons or the sole signature of the person to whom specific signatory power has been granted by the board of directors of the Company or the sole director, but only within the limits of such power. Within the boundaries of the daily management, the Company will be bound by the sole signature, as the case may be, of the person appointed to that effect in accordance with the first paragraph of Article 15 above.

**Art. 17. Conflict of interests.**

17.1 No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

17.2 Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

17.3 In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the board of directors of the Company such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following general meeting of shareholder (s) of the Company. This paragraph does not apply to a sole director.

17.4 For so long as the Company has a sole director, the transactions entered into by the Company and the sole director and in which the sole director has an opposite interest to the interest of the Company shall be set forth in minutes which will be presented to the next following general meeting of shareholder(s) of the Company.

17.5 The two preceding paragraphs do not apply to resolutions of the board of directors of the Company or the sole director concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company which are entered into on arm's length terms.

**Art. 18. Indemnification.**

18.1 The Company may indemnify any director or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company or, at his request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct.

18.2 In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

**Art. 19. Statutory Auditor(s).**

19.1 The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), or, where required by law, an independent external auditor (réviseur d'entreprises). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding 6 (six) years and shall be eligible for re-appointment.

19.2 The statutory auditor(s) will be appointed by the general meeting of shareholder(s) of the Company which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the general meeting of shareholders of the Company with or without cause.

**Art. 20. Accounting year.** The accounting year of the Company shall begin on 1 January of each year and ends on 31 December of each year.

**Art. 21. Annual accounts.**

21.1 Each year, at the end of the financial year, the board of directors of the Company or, as the case may be, the sole director will draw up the annual accounts of the Company in the form required by the Company Law.

21.2 At the latest one month prior to the annual general meeting of the shareholder(s) of the Company, the board of directors of the Company or, as the case may be, the sole director will submit the Company's balance sheet and profit and loss account together with its report and such other documents as may be required by law to the statutory auditor (s) of the Company who will thereupon draw up its report.

21.3 At the latest 15 (fifteen) days prior to the annual general meeting of shareholder(s) of the Company, the balance sheet, the profit and loss account, the reports of the board of directors of the Company and of the statutory auditor(s) and such other documents as may be required by law shall be deposited at the registered office of the Company where they will be available for inspection by the shareholders during regular business hours.

**Art. 22. Allocation of profits.**

22.1 From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent.) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in Article 5 above, but shall again be compulsory if the reserve falls below such one-tenth.

22.2 The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may decide to pay dividends from time to time, as in its discretion it believes best suits the corporate purpose and policy and within the limits of the Company Law.

22.3 The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the Board of Directors and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board of Directors.

22.4 The Board of Directors may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Company Law.

**Art. 23. Dissolution and liquidation.** The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of shareholder(s) of the Company adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in article 10 above. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the general meeting of shareholder(s) of the Company deciding such liquidation. Such general meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

**Art. 24. Applicable law.** All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Company Law.

*Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2007.

*Subscription - Payment*

Karl Nils Anders Grotenfelt, declares (i) to subscribe to one hundred twenty-five (125) newly issued in registered form (actions nominatives) of the Company and (ii) fully pay them by way of a contribution in cash of thirty-one thousand (EUR 31,000.-) which shall be fully allocated to the share capital account of the Company.

The amount of thirty-one thousand (EUR 31,000.-), contributed in cash, is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

*Costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately at 2,200.- euro.

*Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the Sole Shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. the number of directors is set at 3;
2. the following persons are appointed as directors:
  - Mr. Jean Fell, born in Echternach (Luxembourg), on April 9, 1956; professionally residing at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;
  - Mr. Carl Speecke, born in Kortrijk (Belgium), on March 5, 1964; professionally residing at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;
- and
- Mr. Benoît Nasr, born in Charleroi (Belgium), on May 26, 1975; professionally residing at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;
3. that the company FIDUCIAIRE PATRICK SGANZERLA, 17, rue des Jardiniers, L-1026 Luxembourg as statutory auditor (commissaire aux comptes) of the Company;
4. that the terms of office of the members of the Board and of the statutory auditor will expire after the annual General Meeting of the year 2012; and
5. that the address of the registered office of the Company is at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

*Declaration*

The undersigned notary declares that he checked the existence of the conditions of article 26 of law dated 10 August 1915 on commercial companies and that they have been accomplished. The undersigned notary confirms that the Articles are compliant with the provisions of article 27 of law dated 10 August 1915 on commercial companies.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing person and in case of divergences between English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the said person appearing signed the present deed together with the notary.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le trente et un octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire, résident à Luxembourg.

Ont comparu:

Karl Nils Anders Grotenfelt, né à Helsingfors, Finlande le 10 janvier 1944, demeurant à Järvikylä, 79600 Joroinen, Finlande,

(l'Actionnaire Unique)

ici représentés par M<sup>e</sup> Benoît Charpentier, avocat, de résidence à Luxembourg, en vertu de pouvoirs;

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire de la partie comparante, ainsi que par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte notarié pour être soumise ensemble à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ont requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts d'une société anonyme et qu'il a arrêté comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme et dénomination.** Il existe une société anonyme de droit Luxembourgeois, sous la dénomination de FAMIGRO S.A. (la Société) qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) ainsi que par les présents Statuts (ci-après les Statuts).

#### **Art. 2. Siège Social.**

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la commune par simple décision de l'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, du conseil d'administration de la Société.

2.2 Il peut être créé par simple décision de l'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, du conseil d'administration de la Société, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise malgré le transfert provisoire de son siège social.

#### **Art. 3. Durée de la Société .**

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société prise de la manière requise pour la modification des Statuts.

3.3 La mort, la dissolution de l'actionnaire unique n'entraînera pas la dissolution de la Société.

#### **Art. 4. Objet social.**

4.1 La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et/ou autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et/ou autres instruments de dette et en général toutes valeurs et/ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée quelle qu'elle soit. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre effectuer directement ou indirectement des investissements immobiliers et investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

4.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billet à ordre, obligations et emprunts obligataires et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de participation. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur tous ou partie de ses avoirs afin de garantir ses obligations et engagements propres et/ou obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres sociétés ou personnes, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.

4.3 La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

4.4 La Société pourra, de manière générale, accomplir toutes opérations et transactions qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à son objet social.

#### **Art. 5. Capital Social.**

5.1 Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par cent vingt-cinq (125) actions nominatives ayant une valeur nominale de deux cent quarante-huit euros (EUR 248,-) chacune.



5.2 Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts.

#### **Art. 6. Actions.**

6.1. Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de(s) l'actionnaire(s).

6.2. Pour les actions nominatives, un registre des actionnaires de la Société sera tenu au siège social de la Société et pourra être examiné par chaque actionnaire. Le registre contiendra le nom de chaque actionnaire, son lieu de résidence ou domicile élu, le nombre d'actions détenu par lui, les paiements effectués pour chaque action et tous transferts d'actions et les dates respectives de ces transferts. La propriété des actions nominatives sera établie par l'inscription au registre des actionnaires de la Société.

6.3. La Société peut acquérir et détenir ses propres actions conformément aux conditions et limites prévues par la loi.

#### **Art. 7. Transfert des Actions.**

7.1 Pour les actions nominatives, le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre de(s) actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

7.2 La Société peut également accepter comme preuve de transfert d'actions d'autres instruments de transfert, dans lequel les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, et jugés suffisants par la Société.

#### **Art. 8. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires/de l'actionnaire de la Société.**

8.1 Aussi longtemps que la Société n'a qu'un actionnaire unique, l'actionnaire unique a tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires de la Société. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'assemblée générale des actionnaires de la Société est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'actionnaire unique tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique. Les décisions prises par l'actionnaire unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

8.2 Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

#### **Art. 9. Assemblée générale annuelle des actionnaires - Autres Assemblées Générales.**

9.1 L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société se tient conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le troisième vendredi de juin de chaque année à 11 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

9.2 L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société peut se tenir à l'étranger si l'administrateur unique, ou en cas de pluralité de gérant, le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

9.3 Les autres assemblées générales de(s) l'actionnaire(s) pourront se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation.

9.4 Tout actionnaire de la Société peut participer à une assemblée générale des actionnaires de la Société par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à l'assemblée peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à l'assemblée peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) l'assemblée est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer. La participation à une assemblée par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à l'assemblée.

#### **Art. 10. Délais de convocation, quorum, avis de convocation, procurations et vote.**

10.1 Les conditions posées par la loi en matière de délai de convocation et de quorum régiront les convocations et la tenue des assemblées des actionnaires de la Société, sauf disposition contraire des Statuts.

10.2 Chaque action donne droit à une voix.

10.3 A moins que la Loi ou les Statuts n'en disposent autrement, les résolutions des assemblées des actionnaires de la Société dûment convoquée seront valablement prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées et participant au vote.

10.4 Une assemblée générale extraordinaire convoquée pour la modification des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les propositions de modification des Statuts.

10.5 Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée est convoquée, de la manière prévue par les Statuts, par des avis publiés deux fois dans le Mémorial et dans deux journaux luxembourgeois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée. L'avis de convocation reprend l'ordre du jour et indique la date et l'issue de l'assemblée précédente. La seconde assemblée pourra valablement délibérer quelque soit le capital repré-

senté. Au cours de chaque assemblée, les résolutions ne peuvent être prises que par une majorité représentant les deux tiers des actionnaires présents ou représentés.

10.6 La nationalité de la Société peut être modifiée et l'engagement de ses actionnaires augmenté uniquement avec l'accord unanime des actionnaires et obligataires de la Société.

10.7 Tout actionnaire pourra se faire représenter à toute assemblée des actionnaires de la Société en désignant une autre personne comme son mandataire par écrit, que ce soit par remise d'une procuration originale ou par télécopie, câble, télégramme ou télex.

10.8 Tout actionnaire peut participer à une assemblée des actionnaires de la Société par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, se parler et délibérer dûment. Une telle participation sera assimilée à une présence physique.

10.9 Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à une assemblée de actionnaires de la Société et considèrent avoir été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans avis de convocation.

#### **Art. 11. Administration de la Société.**

11.1 Tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique qui n'a pas besoin d'être actionnaire de la Société. Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins 3 (trois) membres, lesquels ne sont pas nécessairement actionnaires de la Société. L'administrateur unique et les membres du conseil d'administration sont élus pour un terme ne pouvant excéder 6 (six) ans et ils sont rééligibles.

11.2 Chaque fois qu'une personne morale est nommée aux fonctions d'administrateur (la Personne Morale), la Personne Morale est tenue de nommer un représentant permanent en vue d'exercer son mandat d'administrateur en son nom et pour son propre compte (le Représentant). Le Représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait en son nom propre et pour son propre compte, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la Personne Morale qu'il représente. La Personne Morale ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément un nouveau Représentant comme successeur.

11.3 Le(s) administrateur(s) sont élus par l'assemblée générale de(s) l'actionnaire(s) de la Société. L'assemblée générale de(s) l'actionnaire(s) de la Société détermine également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale de(s) l'actionnaire(s) de la Société.

11.4 En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale de(s) l'actionnaire(s) de la Société. En l'absence d'administrateurs disponibles, l'assemblée générale devra rapidement être convoquée par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

#### **Art. 12. Réunion du Conseil d'Administration.**

12.1 Le conseil d'administration peut nommer un président (le Président) parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société et des décisions de l'assemblée générale ou de l'actionnaire unique. Le Président préside toutes les réunions du conseil d'administration de la Société. En son absence, les autres membres du conseil d'administration de la Société nommeront un président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple des administrateurs présents ou par procuration à la réunion en question.

12.2 Les réunions du conseil d'administration de la Société sont convoquées par le Président par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui sera en principe au Luxembourg.

12.3 Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration de la Société est donné à tous les administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

12.4 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion du conseil d'administration de la Société et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par téléfax ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise). Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration de la Société se tenant aux lieu et place prévus dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration de la Société.

12.5 Tout administrateur peut se faire représenter au conseil d'administration de la Société en désignant par écrit soit en original, soit par téléfax ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, un autre administrateur comme son mandataire.

12.6 Le conseil d'administration de la Société ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration de la Société. Un administrateur

peut représenter plus d'un autre administrateur, à condition que deux administrateurs au moins soient physiquement présents à la réunion. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés.

12.7 Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion sera prépondérante.

12.8 Tout administrateur peut participer à la réunion du conseil d'administration de la Société par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion peut entendre les autres participants et leur parler (iii) la réunion est retransmise en direct et (iv) les administrateurs peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion du conseil d'administration par un tel moyen de communication équivalra à une participation en personne à une telle réunion. Une réunion du conseil d'administration de la Société tenue par un de ces moyens sera considérée comme tenue au Luxembourg.

12.9 Nonobstant les dispositions qui précèdent, en cas d'urgence ou de circonstances exceptionnelles le justifiant, une décision du conseil d'administration de la Société peut également être prise par voie circulaire. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, par chaque administrateur. La date d'une telle décision est la date de la dernière signature.

12.10 L'article 12 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un administrateur unique.

#### **Art. 13. Procès-verbaux de réunions du conseil d'administration de la Société et des résolutions de l'administrateur unique.**

13.1 Les résolutions prises par l'administrateur unique sont inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

13.2 Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société sont signés par le Président ou un autre membre du conseil d'administration de la Société qui en aura assumé la présidence ou par tous les administrateurs ayant assisté à la réunion. Les procès-verbaux des résolutions prises par l'administrateur unique sont signés par l'administrateur unique.

13.3 Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par le Président, ou deux membres du conseil d'administration de la Société ou l'administrateur unique, le cas échéant.

#### **Art. 14. Pouvoirs du Conseil d'Administration.**

14.1 Le conseil d'administration de la Société ou l'administrateur unique, selon le cas, est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration de la Société ou l'administrateur unique, selon le cas.

#### **Art. 15. Délégation de pouvoirs.**

15.1 Le conseil d'administration de la Société ou l'administrateur unique, selon le cas, peut nommer un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non, membre du conseil d'administration de la Société ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

15.2 Le conseil d'administration de la Société ou l'administrateur unique, selon le cas, peut nommer une personne, actionnaire ou non, administrateur ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du conseil d'administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du conseil d'administration d'une telle entité.

15.3 Le conseil d'administration de la Société ou l'administrateur unique, selon le cas, est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

**Art. 16. Signatures autorisées.** La Société est engagée, en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou (ii) la signature de l'administrateur unique en cas d'administrateur unique. La Société est engagée en plus par la signature conjointe de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration de la Société ou l'administrateur unique, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés. Dans les limites de la gestion journalière, la Société sera engagée par la seule signature, selon le cas, de la personne nommée à cet effet conformément au premier paragraphe de l'article 15 ci-dessus.

#### **Art. 17. Conflit d'intérêts.**

17.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans une telle société ou entité, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

17.2 Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison

de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

17.3 Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le conseil d'administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne participera pas aux délibérations et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; un rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine assemblée générale de(s) l'actionnaire(s) de la Société. Ce paragraphe ne s'applique pas à l'administrateur unique.

17.4 Tant que la Société est administrée par un administrateur unique, des procès-verbaux devront décrire les opérations dans lesquelles la Société et l'administrateur unique se sont engagés et dans lesquelles l'administrateur unique a un intérêt opposé à celui de la Société et ces procès-verbaux sont présentés à la prochaine assemblée générale de(s) l'actionnaire(s) de la Société.

17.5 Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du conseil d'administration de la Société ou de l'administrateur unique concernant les opérations réalisées dans le cadre des affaires courantes de la Société conclues à des conditions normales.

#### **Art. 18. Indemnisation.**

18.1 La Société peut indemniser tout administrateur ou directeur et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires pour des dépenses raisonnablement encourues par lui en rapport avec toute action, procès ou procédure à laquelle il sera impliqué en raison du fait qu'il a été ou qu'il est un administrateur ou directeur de la Société ou, à la requête de toute autre société de laquelle la Société est actionnaire ou créancière et de laquelle il n'est pas en droit d'être indemnisé, excepté en relation avec des affaires dans lesquelles il sera finalement jugé responsable de négligence grave ou de mauvaise gestion.

18.2 En cas d'arrangement, l'indemnisation sera seulement réglée en relation avec les affaires couvertes par l'arrangement et pour lesquelles la Société obtient l'avis d'un conseiller que la personne qui doit être indemnisée n'a pas failli à ses devoirs de la manière visée ci-dessus. Le précédent droit d'indemnisation n'exclut pas d'autres droits auxquels il a droit.

#### **Art. 19. Commissaire(s) aux comptes.**

19.1 Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes ou, dans les cas prévus par la loi, par un réviseur d'entreprises externe et indépendant. Le commissaire aux comptes est élu pour une période n'excédant pas 6 (six) ans et il est rééligible.

19.2 Le commissaire aux comptes est nommé par l'assemblée générale de(s) l'actionnaire(s) de la Société qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale de(s) l'actionnaire(s) de la Société.

**Art. 20. Exercice social.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de chaque année.

#### **Art. 21. Comptes annuels.**

21.1 Chaque année, à la fin de l'année sociale, le conseil d'administration de la Société ou l'administrateur unique, selon le cas, dressera les comptes annuels de la Société dans la forme requise par la Loi.

21.2 Au plus tard un mois avant l'assemblée générale annuelle de(s) l'actionnaire(s) de la Société, le conseil d'administration de la Société ou l'administrateur unique, selon le cas, soumettra le bilan et le compte de profits et pertes ensemble avec leur rapport et les documents afférents tels que prescrits par la loi, à l'examen du/des commissaire(s) aux comptes, qui rédigera sur cette base son rapport.

21.3 Le bilan, le compte de profits et pertes, le rapport du au plus tard un mois avant l'assemblée générale annuelle de(s) l'actionnaire(s) de la Société, selon le cas, le rapport du/des commissaire(s) aux comptes ainsi que tous les autres documents requis par la Loi, seront déposés au siège social de la Société au moins 15 (quinze) jours avant l'assemblée générale annuelle de(s) l'actionnaire(s) de la Société. Ces documents seront à la disposition des actionnaires qui pourront les consulter durant les heures de bureau ordinaires.

#### **Art. 22. Affectation des bénéfices.**

22.1 Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts et deviendra obligatoire à nouveau si la réserve légale descendra en dessous de ce seuil de 10% (dix pour cent).

22.2 L'assemblée générale de(s) l'actionnaire(s) de la Société décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société et dans les limites de la Loi.

22.3 Les dividendes peuvent être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le conseil d'administration de la Société ou l'administrateur unique, selon le cas, et doivent être payés au lieu et aux moments choisis par le conseil d'administration de la Société ou l'administrateur unique, selon le cas.

22.4 Le conseil d'administration de la Société ou l'administrateur unique, selon le cas, peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi.

**Art. 23. Dissolution et Liquidation.** La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'assemblée générale de(s) l'actionnaire(s) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 10 ci-dessus. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'assemblée générale de(s) l'actionnaire(s) de la Société décidant cette liquidation. L'assemblée générale de(s) l'actionnaire(s) de la Société déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateur(s).

**Art. 24. Droit applicable.** Tous les points qui ne sont pas expressément prévus par les présents Statuts seront tranchés en application de la Loi.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2007.

#### *Souscription*

Karl Nils Anders Grotenfelt, déclare (i) souscrire à cent vingt-cinq (125) actions nominatives nouvellement émises de la Société et (ii) les libérer entièrement par un contribution en espèces d'un montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) devant être entièrement affecté au compte capital social de la Société.

Le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-), apporté en espèce, est à la disposition de la Société ce qui a été prouvé au notaire, qui le reconnaît expressément.

#### *Déclaration - Estimation des frais*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915 et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions de l'article 27 de la Loi de 1915.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont estimés approximativement à la somme de 2.200,- e uros.

#### *Résolutions de l'actionnaire unique*

L'Actionnaire Unique, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. le nombre d'administrateurs est fixé à 3;

2. les personnes suivantes sont nommées en tant qu'administrateurs:

- M. Jean Fell, né à Echternach (Luxembourg), le 9 avril 1956; demeurant professionnellement au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;

- M. Carl Speecke, né à Kortrijk (Belgique), le 5 mars 1964; demeurant professionnellement au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg; et

- M. Benoît Nasr, né à Charleroi (Belgique), le 26 mai 1975; demeurant professionnellement au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;

3. La société Fiduciaire Patrick Sganzerla dont l'adresse professionnelle est à 17, rue des Jardiniers, L-1026 Luxembourg est nommée en tant que commissaire aux comptes de la Société;

4. Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de l'année 2012; et

5. Le siège social de la société est fixé au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante et en cas de distorsions entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. Charpentier, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2007. Relation: LAC/2007/34310. — Reçu 310 euros.

Le Receveur ff. (signé): F. Schneider.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007134898/211/665.

(070156305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2007.

**Feschbecher Weiher Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7430 Fischbach, rue Principale.  
R.C.S. Luxembourg B 123.235.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007134283/718/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2007, réf. LSO-CI10019. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070155240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2007.

---

**I.T.C., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, Maison 150.  
R.C.S. Luxembourg B 107.032.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société I.T.C. GMBH*

Signature

Référence de publication: 2007134282/557/13.

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2007, réf. LSO-CJ07537. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070155287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2007.

---

**Scierie Strotz Frères, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8833 Wolwelage, 29, rue des Romains.  
R.C.S. Luxembourg B 93.289.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société SCIERIE STROTZ FRERES SARL*

Signature

Référence de publication: 2007134281/557/13.

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2007, réf. LSO-CJ07535. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070155294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2007.

---

**Bakrida S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Blue Crown Investment S.à r.l.).**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.  
R.C.S. Luxembourg B 112.179.

In the year two thousand and seven, on the third of October.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

- 1) VICTORIA MANAGEMENT SERVICES S.A., R.C.S. Luxembourg B 47.765, a company with registered office at 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.
- 2) THIBAUT MANAGEMENT SERVICES S.A., R.C.S. Luxembourg B 47.852, a company with registered office at 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

both here represented by Ms Catia Campos, private employee, with professional address at 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, acting as director, and Ms Aldijana Gegic, private employee, with professional address at 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, acting as authorized signatory.

Said appearing parties, have requested the undersigned notary to state that:

- The appearing parties are the sole partners of the private limited liability company («société à responsabilité limitée») existing under the name of BLUE CROWN INVESTMENT S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 112.179, with registered office in Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître André Schwachtgen, then notary residing in Luxembourg, dated November 18, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N ° 407 of February 24, 2006.

- The Company's capital is set at twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

- The agenda is worded as follows:

1. Change of the name of the Company to BAKRIDA S.à r.l.
2. Subsequent amendment of article 2 of the Articles of Incorporation.
3. Miscellaneous.

The partners then pass the following resolution:

#### *Resolution*

The name of the Company is changed to BAKRIDA S.à r.l.

As a consequence article 2 of the Articles of Incorporation is amended and shall henceforth read as follows:

« **Art. 2.** The Company exists under the name of BAKRIDA S.à r.l.»

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and French texts, the English version shall prevail.

The document having been read and translated to the appearing parties, said parties signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le trois octobre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

1) VICTORIA MANAGEMENT SERVICES S.A., R.C.S. Luxembourg B 47.765, une société avec siège social au 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

2) THIBAUT MANAGEMENT SERVICES S.A., R.C.S. Luxembourg B 47.852, une société avec siège social au 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

toutes les deux ici représentées par Mademoiselle Catia Campos, employée privée, avec adresse professionnelle au 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, agissant en tant qu'administrateur et Mademoiselle Aldijana Gegic, employée privée, avec adresse professionnelle au 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, agissant en tant que signature autorisée.

Lesquelles comparantes ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Les comparantes sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de BLUE CROWN INVESTMENT S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 112.179, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 novembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N ° 407 du 24 février 2006.

- Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

- L'ordre du jour est conçu comme suit:

1. Changement de la dénomination de la Société en BAKRIDA S.à r.l.
2. Modification subséquente de l'article 2 des statuts.
3. Divers.

Les associées ont pris ensuite la résolution suivante:

#### *Résolution*

La dénomination de la Société est changée en BAKRIDA S.à r.l.

En conséquence l'article 2 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2.** La Société prend la dénomination de BAKRIDA S.à.r.l.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes, qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Campos, A. Gegic, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2007, LAC/2007/30641. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): F. Sandt.*

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007134997/5770/82.

(070155971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2007.

---

**Landschaftsgärtnerei Jacques Cremers G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8540 Ospern, 43, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 103.408.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Signature.*

Référence de publication: 2007134284/718/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2007, réf. LSO-CI10021. - Reçu 30 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070155233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2007.

---

**City Gate Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 107.540.

*Conseil d'administration*

En date du 12 octobre 2007, le Conseil d'administration de la Société a décidé de transférer le siège social du 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg au 22-24, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2007.

*Signature*

*Mandataire*

Référence de publication: 2007134278/4175/16.

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2007, réf. LSO-CJ08026. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070155678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2007.

---

**Medex Financial S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 161.775,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 95.024.

In the year two thousand and seven, on the twenty-seven day of June.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.



Is held an extraordinary general meeting of the shareholder of MEDEX FINANCIAL S.à r.l., a company established and existing in Luxembourg under the form of a «société à responsabilité limitée», having its registered office at 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under section B number 95.024, incorporated pursuant to a deed of Notary Joseph Elvinger, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the 21 juillet 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (Mémorial C), number 916 of 6 September 2003 (hereafter the «Company»).

The meeting is presided by Régis Galiotto, jurist, residing professionally in Luxembourg,

The chairman appointed as secretary and the meeting elects as scrutineer Flora Gibert, jurist, residing in Luxembourg,

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholder of the Company is duly represented. The number of shares held by the shareholder is shown on an attendance list. That list and the powers of attorney, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As it appears from the attendance list, the 6,471 (six thousand four hundred seventy-one) shares with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each, representing the entire share capital of EUR 161,775.- (one hundred sixty-one thousand seven hundred seventy-five Euro) of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders state having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. Change of the registered office from 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg to 6, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach.

2. Subsequent amendment of article 5 of the articles of incorporation.

3. Change of the end of the financial year from the 31st of December to the 31st of July.

4. Subsequent amendment of Articles 15 of the Articles of Incorporation.

5. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the shareholder, the following resolutions have been taken:

*First resolution*

The shareholder resolved to transfer the registered office from 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg to 6, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach.

*Second resolution*

In consequence, the first paragraph of the article 5 is amended as follows:

« **Art. 5. first paragraph.** The registered office is established in Luxembourg.»

*Third resolution*

The shareholder resolved to amend the opening and closing date of the financial year of the Company, which shall from now on begin on 1st August each year and terminate on 31st July of the following year.

Consequently, the current financial year of the Company having started on 1st January 2007 shall exceptionally terminate on 31st July.

*Fourth resolution*

Subsequent to the second resolution, it was unanimously resolved to amend the articles of association of the Company (the «Articles») as follows:

Article 15 of the Articles is amended as follows:

«The Company's financial year begins on 1st August and ends on 31st July of the following year.»

*Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which were to be borne by the Company or which would be charged to it in connection with the present deed, had been estimated at about EUR 1,500.-.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le vingt-sept juin.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire d'associé de MEDEX FINANCIAL S.à r.l., une société établie et existant au Luxembourg sous la forme d'une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 95.024, constituée conformément à l'acte du notaire Joseph Elvinger, demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg le 21 juillet 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (Mémorial C, numéro 916 en date du 6 septembre 2003, (la «Société»)).

L'assemblée a été présidée par Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Le président a désigné comme secrétaire et l'assemblée a choisi comme scrutateur Flora Gibert, juriste, demeurant à Luxembourg,

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé de la Société, sont dûment représentés. Le nombre de parts sociales qu'ils détiennent a été reporté sur une liste de présence. Cette liste de présence et les procurations, signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 6.471 (six mille quatre cent soixante et onze) parts sociales, d'une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société d'un montant de 161.775,- EUR (cent soixante et un mille sept cent soixante-quinze euros), étaient représentées, de sorte que l'assemblée pouvait valablement se prononcer sur tous les points portés à l'ordre du jour, et dont les associés avaient été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Transfert du siège social de 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg vers 6, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach.
2. Modification subséquente de l'article 5 des statuts.
3. Modification de la fin de l'exercice du 31 décembre au 31 juillet.
3. Modification subséquente de l'article 15 des statuts.
5. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'associé, les résolutions suivantes ont été prises:

*Première résolution*

L'associé décide de transférer le siège social de 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg vers 6, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach.

*Deuxième résolution*

Par conséquent l'article 5, premier alinéa des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. premier alinéa.** Le siège social est établi à Munsbach.»

*Troisième résolution*

L'associé décide de modifier de modifier la date d'ouverture et de clôture de l'exercice social de la Société, qui débutera désormais le 1<sup>er</sup> août de chaque année et terminera le 31 juillet de l'année suivante.

Par conséquent, l'exercice social de la Société en cours ayant commencé le 1<sup>er</sup> janvier 2007 se clôturera exceptionnellement le 31 juillet 2007.

*Quatrième résolution*

Consécutivement à l'adoption de la deuxième résolution, il a été unanimement décidé de modifier les statuts de la Société (les «Statuts») de la façon suivante:

L'article 15 des statuts est modifié de la façon suivante:

«L'exercice social de la Société commence le 1<sup>er</sup> août et se termine le 31 juillet de l'année suivante.»

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève à environ 1.500.- euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Fait et passé à Luxembourg, même date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite du présent acte original au comparant, ce dernier a signé avec le notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui maîtrise la langue anglaise, constate que, sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: R. Galiotto, F. Gibert, J. Elvinger.

134443

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2007. LAC/2007/15329. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007135067/211/121.

(070156122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2007.

---

**Koho Investments (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 74.379.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A. / VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures / Signatures

Référence de publication: 2007134332/695/13.

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2007, réf. LSO-CK02360. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070155502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2007.

---

**MEIF II Germany Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 120.961.

Par résolution signée en date 17 octobre 2007, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Monsieur Martin Stephen William Stanley, avec adresse au 1, Pytches Road, IP1 2IEX Woodbridge, Suffolk, Royaume-Uni, de son mandat de gérant de classe B avec effet immédiat.

- Nomination de Monsieur Edward Beckley, avec adresse professionnelle au Level 29, City Point, One Ropemaker Street, EC2Y 9HD Londres, Royaume-Uni, en tant que gérant de classe B avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2007.

Référence de publication: 2007134257/581/18.

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2007, réf. LSO-CK01218. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070155542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2007.

---

**JB Honoré S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.000.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 100.873.

Par résolution circulaire en date du 1<sup>er</sup> octobre 2007, les associés ont procédé aux transferts de parts suivants:

La société CADRELA ENTERPRISES LIMITED, avec siège social au 2-4, Arch Makarios Avenue, Capital Center, 1065 Nicosie, Chypre a cédé 5 parts sociales de catégorie B à Monsieur Bertrand Loney.

Monsieur Jonathan Glassberg a cédé 5 parts sociales de catégorie B à Monsieur Bertrand Loney.

La société CADRELA ENTERPRISES LIMITED a cédé 5 parts sociales de catégorie B à Monsieur Dominique Ponthieux.

Monsieur Jonathan Glassberg a cédé 5 parts sociales de catégorie B à Monsieur Dominique Ponthieux.

Dès lors, les nouveaux associés de la société JB HONORE S.à r.l. sont:

Monsieur Bertrand Loney, demeurant au 21, rue de la Fontaine au Roio, F-75011 Paris, France, détient 10 parts sociales de catégorie B.

Monsieur Dominique Ponthieux, demeurant au 17, route de Marcq, F-78770 Andelu, France, détient 10 parts sociales de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007134255/581/23.

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2007, réf. LSO-CK01190. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070155385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2007.

---

**Perfect Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 31.355.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A. / VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures / Signatures

Référence de publication: 2007134333/695/13.

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2007, réf. LSO-CK02355. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070155499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2007.

---

**Fläkt Woods Property Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 112.500,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 88.487.

Par résolution signée en date du 20 septembre 2007, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Monsieur Frank Rudd, avec adresse professionnelle au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, de son mandat de gérant avec effet au 19 septembre 2007.

- Acceptation de la démission de Monsieur Eugène Kim, avec adresse professionnelle au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, de son mandat de gérant avec effet au 19 septembre 2007.

- Acceptation de la démission de Monsieur Jan Prising, avec adresse au 12A, Muhlegasse, CH-6340 Barr, Suisse, de son mandat de gérant avec effet au 19 septembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007134256/581/19.

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2007, réf. LSO-CK01191. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070155407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2007.

---

**EPI Q2 Münster Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 109.984.

Par résolution signée en date du 29 août 2007, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Madame Anita Lyse, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant avec effet immédiat.

- Acceptation de la démission de Monsieur Frank Przygodda, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant avec effet immédiat.

- Acceptation de la démission de Monsieur Richard James, avec adresse au 1, Curzon Street, W1J 5HD Londres, Royaume-Uni, de son mandat de gérant avec effet immédiat.

- Nomination de Monsieur Robert Whitton, avec adresse professionnelle au 100, Piccadilly, W1J 7NH Londres, Royaume-Uni, en tant que gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

- Nomination de Monsieur Mark Tagliaferri, avec adresse professionnelle au 100, Piccadilly, W1J 7NH Londres, Royaume-Uni, en tant que gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

- Nomination de Monsieur François Pfister, avec adresse professionnelle au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, en tant que gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

- Nomination de Monsieur Stéphane Hadet, avec adresse professionnelle au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, en tant que gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007134252/581/27.

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2007, réf. LSO-CK01172. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070155201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2007.

---

### **EPI Q2 Bielefeld SP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 109.981.

Par résolution signée en date du 29 août 2007, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Monsieur Brino Bagnouls, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant avec effet immédiat.

- Acceptation de la démission de Monsieur Yves Barthels, avec adresse professionnelle au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, de son mandat de gérant avec effet immédiat.

- Nomination de Monsieur Robert Whitton, avec adresse professionnelle au 100, Piccadilly, W1J 7NH Londres, Royaume-Uni, en tant que gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

- Nomination de Monsieur Mark Tagliaferri, avec adresse professionnelle au 100, Piccadilly, W1J 7NH Londres, Royaume-Uni, en tant que gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

- Nomination de Monsieur François Pfister, avec adresse professionnelle au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, en tant que gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Nomination de Monsieur Stéphane Hadet, avec adresse professionnelle au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, en tant que gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007134251/581/25.

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2007, réf. LSO-CK01169. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070155198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2007.

---

### **Antemeta Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 121.230.

*Extrait des principales résolutions adoptées en date du 1<sup>er</sup> septembre 2007 lors de l'assemblée générale ordinaire*

Le mandat d'administrateur en place est renouvelé et prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des associés statuant sur les comptes clos au 31 mars 2008 et qui se tiendra en 2008. Cet administrateur est:

- Monsieur Stéphane Blanc

Le mandat de commissaire en place est renouvelé et prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des associés statuant sur les comptes clos au 31 mars 2008 et qui se tiendra en 2008. Ce commissaire est:

- DALEY STRATEGIES S.A.

Pour extrait conforme et sincère.  
Pour ANTEMETA LUXEMBOURG  
FIDUCIAIRE PATRICK SGANZERLA s.à r.l.  
P. Sganzerla  
Expert-comptable

Référence de publication: 2007134240/1652/21.

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2007, réf. LSO-CK01577. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070155209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2007.

---

**Paribus Investment & Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 75.000,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 125.156.

—  
M. Rüdiger Kimpel, gérant de catégorie A de la Société, a transféré son domicile de D-20149 Hamburg, Rothenbaum-  
chaussee, 227, à L-2148 Luxembourg, 3, rue Fernand Mertens.

Pour extrait sincère et conforme  
Pour PARIBUS INVESTMENT & MANAGEMENT S.à r.l.  
Signatures  
Un mandataire

Référence de publication: 2007134231/6341/16.

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2007, réf. LSO-CK01599. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070155315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2007.

---

**Bear Stearn Asset Management (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 67.156.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale ordinaire du 14 septembre 2007*

En date du 14 septembre 2007, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- d'accepter, avec effet au 8 septembre 2006, la démission de Monsieur Stephen Bornstein en qualité d'Administrateur.
- d'accepter, avec effet au 15 mai 2007, la démission de Monsieur Michael Guarasci en qualité d'Administrateur.
- d'accepter la cooptation de Madame Mary Kay Scucci, BEAR STEARNS ASSET MANAGEMENT, 237 Park Avenue, New York, NY 10017, Etats-Unis, en qualité d'Administrateur avec effet au 15 mai 2007, en remplacement de Monsieur Michael Guarasci, démissionnaire.
- de renouveler les mandats de Madame Mary Kay Scucci, de Monsieur John W. Geissingen et de Monsieur Jacques Elvinger en qualité d'Administrateurs de la société pour une durée d'un an jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2007.
- de renouveler le mandat de DELOITTE S.A. en qualité de Réviseur d'Entreprises, pour un mandat d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2007.

Luxembourg, le 17 septembre 2007.

Pour extrait sincère et conforme  
Le Conseil d'Administration  
Signature

Référence de publication: 2007133960/1024/25.

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2007, réf. LSO-CJ07908. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070154725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2007.

---

**EAS, Emo Automotive Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 4, Am Hock.

R.C.S. Luxembourg B 123.061.

Il a été constaté que:

suite à une décision du conseil communal de Weiswampach du 21 décembre 2006, portant sur l'introduction de dénominations de rues dans toutes les localités de la commune, l'adresse du siège social sera à L-9991 Weiswampach, Am Hock 4, à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 25 octobre 2007.

Pour EMO AUTOMOTIVE SERVICES S.A.

FIDUNORD S.à r.l

Signature

Référence de publication: 2007133962/667/18.

Enregistré à Diekirch, le 30 octobre 2007, réf. DSO-CJ00269. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070154965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2007.

---

**Emcotrans, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9990 Weiswampach, 1, Kiricheneck.

R.C.S. Luxembourg B 131.604.

Il a été constaté que:

suite à une décision du conseil communal de Weiswampach du 21 décembre 2006, portant sur l'introduction de dénominations de rues dans toutes les localités de la commune, l'adresse du siège social sera à L-9990 Weiswampach, Kiricheneck 1, à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 25 octobre 2007.

Pour EMCOTRANS, Société à responsabilité limitée

FIDUNORD S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2007133963/667/18.

Enregistré à Diekirch, le 30 octobre 2007, réf. DSO-CJ00251. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070154968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2007.

---

**Beim Mady s.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-9990 Weiswampach, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 128.209.

Il a été constaté que:

suite à une décision du conseil communal de Weiswampach du 21 décembre 2006, portant sur l'introduction de dénominations de rues dans toutes les localités de la commune, l'adresse du siège social sera à L-9990 Weiswampach, Duarrefstrooss 61, à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 25 octobre 2007.

Pour BEIM MADY S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle

FIDUNORD S.à.r.l

Signatures

Référence de publication: 2007133964/667/18.

Enregistré à Diekirch, le 30 octobre 2007, réf. DSO-CJ00259. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070154966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2007.

---

**Elektro Born & Meyer Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9990 Weiswampach, 79, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 122.232.

---

Il a été constaté que:

suite à une décision du conseil communal de Weiswampach du 21 décembre 2006, portant sur l'introduction de dénominations de rues dans toutes les localités de la commune, l'adresse du siège social sera à L - 9990 Weiswampach, Duarrefstrooss 79, à partir du 1<sup>er</sup> novembre

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 25 octobre 2007.

Pour ELEKTRO BORN & MEYER Sàrl

FIDUNORD S.à.r.l

Signature

Référence de publication: 2007133965/667/18.

Enregistré à Diekirch, le 30 octobre 2007, réf. DSO-CJ00265. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070154964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2007.

---

**Fini International Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiènerie.

R.C.S. Luxembourg B 124.789.

---

Les statuts coordonnés suivant l'acte n<sup>o</sup> 49262 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007133521/211/11.

(070154678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2007.

---

**Multimagine SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-5627 Mondorf-les-Bains, 15, avenue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 108.145.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 7 novembre 2007.

R. Arrensdorff

Notaire

Référence de publication: 2007133510/218/12.

(070154538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2007.

---